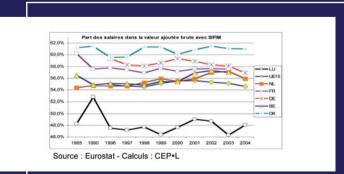


Monatszeitschrift des OGB+L - Oktober 2005 - N°10



Staatshaushalt 2006

Warnung vor voreiligen Schritten



Les coûts salariaux luxembourgeois (page 21)

Sommaire

4



Editorial

Der Rückzug aus dem Sozialstaat ist keine zukunftsorientierte Reformpolitik!

10



Erklärung des Staatsministers

Warnung vor voreiligen Schritten und einem einseitigen Dialog

12



Vorschlag einer maximalen Indextranche

OGB+L gegen Eingriff in Indexsystem

17



Pour un modèle social européen fort

L'innovation et la politique industrielle en Europe

21



Etude de la CEP·L

Les coûts salariaux au Luxembourg

26



Die neue Werbekampagne

Warum OGB+L-Mitglied werden?

28



Du nouveau dans les entreprises

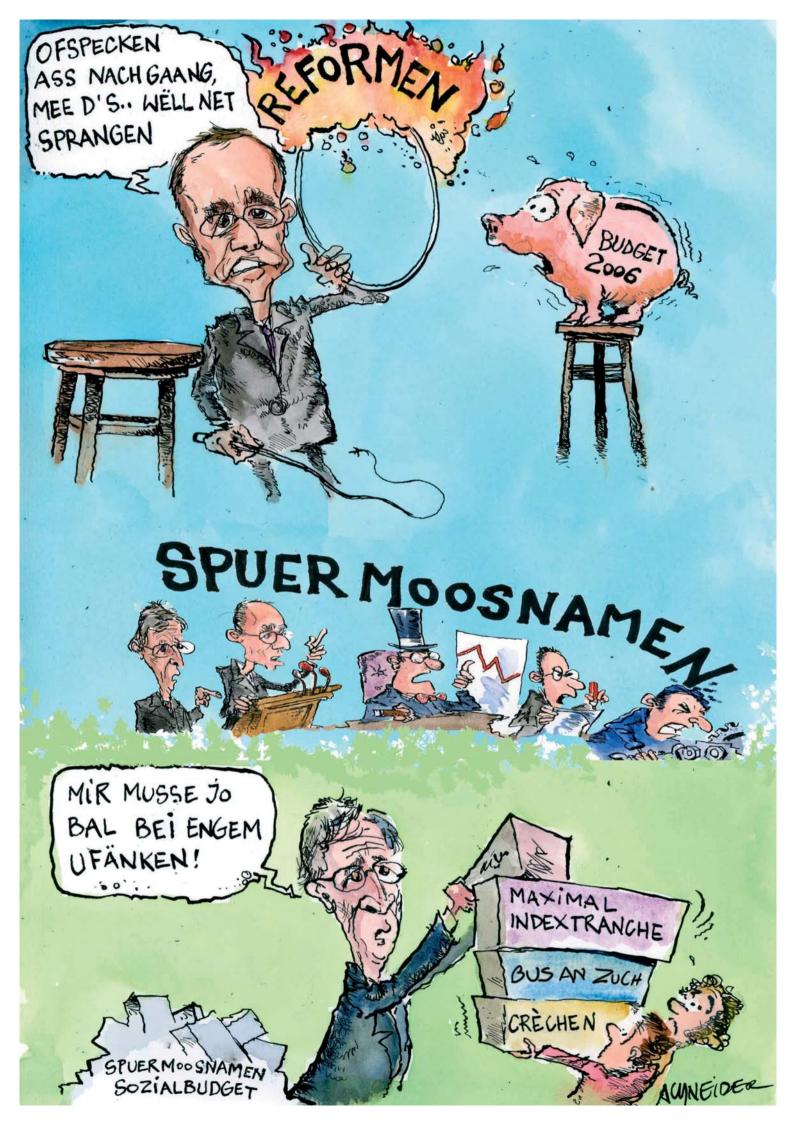
(e. a. secteurs transport, aviation civile, transformations sur métaux, services, etc.)

38



ONG Solidarité syndicale

Un nouveau Conseil d'administration



EDI To.de

Gegen Sozialbbau und Indexmanipulationen wird der OGB *L sich wehren!

Der Rückzug aus dem Sozialstaat ist keine zukunftsorientierte Reformpolitik!

Die Erklärung des Premierministers vom 12. Oktober war eigentlich eine Einstimmung auf das nationale Reformprogramm im Rahmen der Lissabonstrategie, das am 31. Oktober in der Tripartite und danach im Parlament diskutiert werden soll und auf die Budgetvorlage für den Staatshaushalt 2006. Durchwegs wurde Sparsamkeit angemahnt, vielfach Austerität angekündigt – mehr noch vom Budgetminister als vom Premierminister.

Von den gewerkschaftlichen Vorschlägen, die in der Tripartite und im Comité permanent de l'emploi gemacht wurden, war kaum etwas in der Erklärung wieder zu finden. Der OGB+L erinnert deshalb noch einmal an seine Vorschläge in Bezug auf die Industriepolitik, auf die Qualifizierungs-, Aus- und Weiterbildungspolitik, sowie für ein Reformprogramm gegen die sozialen Schwachstellen in Luxemburg, für ein Reformprogramm für humane Arbeitsplätze und zur Verbesserung der Sicherheit und Gesundheit in der Arbeitswelt, für ein arbeitsrechtliches Reformprogramm, damit Flexibilität nicht mehr mit Prekarität, mit Unsicherheit einhergeht, für ein Reformprogramm das den Erhalt des Beschäftigungsverhältnisses für den einzelnen Arbeiter und Angestellten bei Restrukturierungen in den Vordergrund stellt. Die gewerkschaftlichen Themen müssen auch auf der Tagesordnung stehen und das nationale Reformprogramm muss den drei Säulen der Lissabonstrategie (Wachstum, sozialer Zusammenhalt und Umweltschutz) Rechnung tragen.

Die Diskussion über die zu hohen Lohnkosten ist sachlich falsch und die Infragestellung des Indexes ist wirtschaftlich gefährlich

Die Gewerkschaften haben mit Unterstützung der Privatbeamtenkammer und der Arbeiterkammer in Stellungnahmen, Analysen und Studien nachgewiesen, dass die Lohnkosten in Luxemburg in den meisten Wirtschaftsbereichen keineswegs die höchsten sind, dass die Arbeitszeiten hingegen oft über dem europäischen Durchschnitt liegen, dass wir Spitzenreiter in Sachen Produktivität sind, dass die Produktivität schneller steigt als in unseren Vergleichsländern und, dass die Lohnentwicklung in der Tendenz unter der Entwicklung der Produktivität liegt - wenn man den Aussagen des Premierministers zur Lohnpolitik folgen würde, müsste man eigentlich von einem Nachholbedarf ausgehen. Die Diskussion über die zu hohen Lohnkosten ist sachlich falsch. Wenn es denn in einzelnen Bereichen ein Kostenproblem gibt, dann sind die Ursachen anderweitig zu suchen, z. B. bei übertriebenen und bürokratischen Reglementierungen, die besonders kleine Unternehmen belasten, bei den Mietkosten, den Grundstückspreisen, um nur einige zu nen-

Die dauernde Infragestellung des Lohnindexes vergrößert das schon bestehende Klima der sozialen Verunsicherung und wirkt sich negativ auf das Konsumverhalten vieler Menschen aus. Die Krisenrhetorik der Funktionäre der Patronatsorganisationen ist hochgradig kontraproduktiv für die vielen kleinen und mittleren Unternehmen,



Jean-Claude Reding Präsident

die nicht für den Export arbeiten sondern auf das Kaufkraft- und das Konsumverhalten der in Luxemburg wohnenden und arbeitenden Menschen angewiesen sind. Für den OGB+L sind deshalb Diskussionen über Indexmanipulationen, Indexmodulierungen oder Indexbeschränkungen nicht angebracht. Der Premierminister hat die Argumente für die Beibehaltung des Indexsystems hervorgehoben ehe er seine Bereitschaft für Diskussionen über Indexmodulierungen und Indexbeschränkungen erklärte. Wir meinen, dass wir diese Diskussionen nicht brauchen. Wir halten an unserem Indexsystem fest für die Löhne, die Pensionen und die Sozialleistungen. Das System ist sicherlich nicht perfekt, aber bei den vom Patronat geforderten Diskussionen geht es ja nicht um Änderungen, die das System sozialer und wirksamer gestalten sollen, sondern um Verschlechterungen.

Zur Finanzsituation des Staates

Bei der Vorstellung der Budgetvorlage für 2006 hat der Budgetminister seinerseits nicht bloß einen Sparkurs für nächstes Jahr angekündigt, sondern einen politischen Kurswechsel in Bezug auf die Rolle des Staates im nationalen Sozialbudget angedeutet und Sparmaßnahmen zur Diskussion vorgelegt, die in diese Richtung weisen.

Dass die Finanzsituation des Staates auf Grund des Konjunktureinbruchs von 2001 angespannt ist, ist gewusst, auch wenn die Zahlen der Budgetvorlage mit Vorsicht zu genießen sind. Es sei daran erinnert, dass die Konten für das Haushaltsjahr 2004 nicht wie geplant mit einem Defizit abschlossen, sondern mit einem Bonus, das dann durch einen buchhalterischen Trick wieder in ein Defizit verwandelt wurde. Die angekündigten Anleihen wurden nicht aufgenommen.

Dass die Regierung erklärt, dass sie ihr Investitionsprogramm zeitlich strecken will, ist nachvollziehbar, dass sie

den Investitionen in den Bereichen, Bildung, Gesundheit, Altersvorsorge und Transport Vorrang geben will, ist begrüßenswert. Ob ein Programm, das nächstes Jahr durch 1,3 Milliarden Euro Einlagen gespeist werden soll, überhaupt in dem Ausmaß materiell zu bewältigen ist, sollte auch diskutiert werden. Auch über einzelne Prioritäten müsste diskutiert werden. Ein Beispiel: Muss der "fonds d'équipement militaire" unbedingt von 18 Millionen Euro auf 30 Millionen Euro erhöht werden? Wichtig wäre es aber auch dafür zu sorgen, dass die systematischen Kostenüberschreitungen bei öffentlichen Bauten endlich der Vergangenheit angehören.

Steuerschlupflöcher stopfen, Steuerhinterziehung bekämpfen

Auf der Einnahmenseite ist festzustellen, dass die Einnahmen aus der Lohn- und Einkommenssteuer weiter steigen. Die Arbeitnehmer und die Rentner zahlen also brav ihre Steuern; nächstes Jahr wird die Steuerbelastung übrigens für sie steigen, weil die Steuertabelle nicht an die Inflation angepasst wird. Im Sinne der Steuergerechtigkeit aber auch wegen dem Haushaltsgleichgewicht gilt es also darauf zu achten, dass auch die übrigen Steuern fristgerecht gezahlt werden, dass Steuerschlupflöcher gestopft werden und Steuerhinterziehung bekämpft wird. Die Mahnungen der betreffenden Steuerverwaltungen zeigen, dass hier Handlungsbedarf besteht und sie sollten ernst genommen werden.

Beim Staatshaushalt sollte nicht bloß auf die Ausgabenseite geachtet werden, sondern auch auf die Einnahmenseite. Dies wäre auf jeden Fall besser als die Erhöhung der Preise des öffentlichen Transports, die ja schon ohne viel Diskussion entschieden wurde und die die hausgemachte Inflation weiter ansteigen lassen wird. Neben sozialen Überlegungen, neben der Frage, ob diese Maßnahme dem öffentlichen Transport förderlich ist, stellt

sich die Frage, ob der Zeitpunkt dieser Preiserhöhung angesichts des Drucks der auf Grund der steigenden Erdölpreise an der Preisfront herrscht, richtig ist. Wie war das übrigens mit dem Nulltarif im öffentlichen Transport, der von einer Regierungspartei bei den Wahlen 2004 in den Vordergrund gestellt wurde?

Einseitige und sozial fragwürdige Sparvorschläge

Auch andere Vorschläge sind fragwürdig und weisen eine soziale Schieflage auf. Wenn beim Kindergeld gespart werden soll, indem es nicht mehr an die Preisentwicklung angepasst wird, dann belastet dies hauptsächlich die Bezieher von kleinen und mittleren Einkommen. Wenn der Staat seinen Beitrag bei der Finanzierung der Kinderbetreuung begrenzen will, dann läuft das entweder auf einen Leistungsabbau oder auf eine höhere Selbstbeteiligung für die Eltern hinaus. Sozial gesehen sind solche einseitigen Maßnahmen fragwürdig, sie stehen zudem im Widerspruch zu einer Beschäftigungspolitik, die zu Recht die Erhöhung des Anteils der Frauen an der Erwerbstätigkeit anpeilt.

Angesichts dieser Vorschläge und der allgemeinen Aussagen über den Beitrag des Staates zum nationalen Sozialbudget stellt sich die Frage, über die kurzfristigen Überlegungen hinaus, wohin die Reise eigentlich führen soll. Diese Frage ist umso berechtigter, wenn man feststellt, dass im Staatshaushalt einseitig festgehalten wird, dass Verwaltungskosten von 17 Millionen Euro, die bislang über den Staatshaushalt beglichen wurden, nunmehr zu Lasten der Sozialversicherung gehen sollen. Die Reserven der Pensionskassen wecken Appetite. Motiviert wird dieser Griff in die Kasse damit, dass der Staat nicht über seinen Beitrag hinaus Lasten übernehmen will. Umgekehrt muss dann auch festgehalten werden, dass die Sozialversicherungen nicht mehr mit den Folgen einsamer politischer Entscheidungen belastet werden dürfen und, dass ihnen keine versicherungsfremden Leistungen wie die "Mammerent" aufgebürdet werden dürfen.

Rückzug des Staates aus dem nationalen Sozialbudget?

Misst man das Verhältnis des luxemburgischen Sozialbudgets zum Bruttoinlandsprodukt, so stellt man fest, dass Luxemburg keinen außergewöhnlich hohen Anteil des

nationalen Einkommens für die Sozialversicherungen ausgibt, dass dieser Anteil seit über 15 Jahren ziemlich stabil ist und unter dem EU-Durchschnitt liegt, von Ländern wie Dänemark oder Schweden ganz zu schweigen. Der relativ hohe Anteil des Staates an der Finanzierung der Ausgaben für Sozialleistungen (Kindergeld, Krankenversicherung, Pensionen, RMG, Arbeitslosenentschädigungen, Unfallversicherung, ...) war bis jetzt politischer Konsens in Luxemburg. Die Finanzierung eines Teils der Sozialleistungen über den Steuerweg anstatt bloß über Beiträge, ist Bestandteil des luxemburgischen Sozialmodells, das auf einer hohen sozialen Absicherung und niedrigen Lohnnebenkosten beruht. Der OGB+L ist überzeugt, dass dieses Modell weitergeführt werden muss. Sicherlich muss darauf geachtet werden, dass die vorhandenen Mittel wirksam eingesetzt werden, dass Verschwendungen verhindert werden, dass auf Prävention gesetzt wird. Einseitige Sparmaßnahmen, die auf Kosten der kleinen und mittleren Einkommensbezieher gehen würden, wie die Vorschläge in punkto Kindergeld oder die angedachten Einsparungen beim Arbeitslosengeld gehen in die falsche Richtung. Es sollte nicht vergessen werden, dass es auch in Luxemburg Armut gibt, dass eine nicht unbedeutende Zahl von Menschen nahe an der Armutsgrenze leben und, dass eine Verschlechterung der Sozialleistungen unweigerlich zu einer Erhöhung der Armut führen wird. Ein Rückzug des Staates aus dem Sozialbudget über den Weg einer Begrenzung seines Beitrags kombiniert mit der Förderung und dem Appell an eine stärkere Selbstversicherung und Selbstbeteiligung ist nicht die richtige Antwort auf die steigende Lebenserwartung, den damit verbundenen Kosten und auf die gesundheitspolitischen Herausforderungen unserer Zeit. Alternativen gibt es. So hat der OGB+L im Bereich der Krankenversicherung Vorschläge unterbreitet, die es zudem erlauben würden, die Lohnnebenkosten, sprich die Beiträge für arbeitsintensive Betriebe zu senken. Wir brauchen solidarische Antworten auch bei der Finanzierungsfrage. Alle anderen Wege steigern die sozialen Unterschiede, führen zu einer steigenden Zahl sozialer Härtefälle und schaden dem sozialen Zusammenhalt unserer Gesellschaft.

EDI70.fr

L'OGB L saura se défendre contre le démontage social et les manipulations de l'indice



Jean-Claude Reding Président

La retraite de l'Etat providence ne rime pas avec une politique de réforme orientée vers l'avenir!

La déclaration du Premier ministre du 12 octobre devait en effet préparer d'un côté le programme national de réforme dans le cadre de la stratégie de Lisbonne qui sera discuté le 31 octobre au sein de la Tripartite et par la suite au Parlement et d'un autre côté le dépôt du projet de budget pour l'année 2006. Les maîtres mots de ce discours étaient la rigueur budgétaire et les économies; l'austérité a été évoquée à maintes reprises - plus souvent encore par le ministre du Budget que par le Premier ministre.

Pas de retombées dans la déclaration du Premier ministre par contre des propositions syndicales faites dans le cadre de la Tripartite ou au Comité permanent de l'emploi. L'OGB+L tient dès lors à rappeler une fois de plus ses revendications relatives à la politique industrielle, à la politique d'éducation, de formation et de qualification professionnelles, tout comme pour un programme de réforme contre les failles sociales au Luxembourg, pour un programme de réforme pour des emplois humains et l'amélioration de la sécurité et de la santé sur le lieu du travail, pour un programme de réforme en matière de droit du travail, afin que la flexibilité n'aille plus de pair avec la précarité, avec l'insécurité, pour un programme de réforme qui place le maintien dans l'emploi de chaque ouvrier et employé au centre des préoccupations en cas de restructurations. Ces thèmes syndicaux doivent également être à l'ordre du jour et le programme de réforme national doit considérer les trois piliers (croissance, cohésion sociale et protection de l'environnement) de la stratégie de Lisbonne.

La discussion sur les coûts salariaux trop élevés est fausse et la mise en question de l'indexation est économiquement dangereuse

Ensemble avec la Chambre des Employés privés et la Chambre de travail, les syndicats ont démontré dans des prises de positions, des analyses et des études, que dans bon nombre de secteurs les coûts salariaux au Luxembourg sont loin d'être les plus élevés, que par contre le temps de travail se situe souvent au-dessus de la moyenne européenne, que nous sommes les premiers en terme de productivité et que l'évolution des salaires ne suit pas la tendance de l'évolution de la productivité - à en croire les déclarations du Premier ministre en matière de politique salariale, on pourrait en déduire un retard, un manque à combler donc. La discussion sur les coûts salariaux trop élevés est objectivement fausse. Si dans certains secteurs on peut constater un problème de coûts, les causes en sont ailleurs : citons par exemple les exagérations bureaucratiques et réglementaires qui pèsent lourd sur les PME, les loyers, les prix exorbitants des terrains.

La remise en question permanente de l'indexation automatique des salaires en rajoute au climat social marqué par l'insécurité et a des répercussions négatives sur le comportement d'achat des citoyens. La rhétorique de crise des fonctionnaires des organisations patronales est hautement contreproductive pour les nombreuses petites et moyennes entreprises, qui ne travaillent pas à l'exportation, mais qui sont influencées directement par le comportement d'achat et de consommation des personnes vivant et travaillant au Luxembourg.

L'OGB•L réfute dès lors toutes les discussions portant sur des manipulations, des modulations ou des limitations de l'index. Avant de signaler qu'il était prêt à en discuter, le Premier ministre avait avancé les arguments en faveur du maintien du système actuel. Nous sommes d'avis que nous pouvons nous passer de ces discussions. Nous voulons conserver notre système d'indexation des salaires, des pensions et des prestations sociales. Certes, le système n'est pas parfait, mais les discussions soulevées par le patronat ne tentent pas d'apporter des améliorations au système afin de le rendre plus social et plus efficace, tout au contraire.

Quant à la situation financière de l'Etat

Lors de la présentation du projet de budget pour 2005, le ministre du Budget n'a pas seulement annoncé qu'il fallait se serrer la ceinture l'année prochaine, mais il a de surcroît esquissé un changement de cap en matière de participation de l'Etat dans le budget social national en traçant des voies de discussion pour répondre aux dépenses découlant des charges sociales.

Il est connu que la situation financière de l'Etat est tendue suite à la baisse de conjoncture en 2001, mais les chiffres du projet de budget sont à prendre avec prudence. Faut-il rappeler que les comptes de l'année comptable 2004 n'ont pas été clôturés avec un déficit tel que prévu, mais avec un bonus ... converti par la suite, grâce à un artifice comptable, à nouveau en déficit. Les emprunts annoncés n'ont pas été contractés.

On peut comprendre que le Gouvernement fasse un gel temporaire de son programme d'investissement; il est à saluer qu'il accorde une priorité aux domaines de l'éducation, de la santé, des maisons de retraite et du transport. Il faut par ailleurs se demander, si un tel programme, alimenté en 2006 par 1,3 milliards d'euros, sera gérable matériellement. Aussi faudrait-il discuter sur certaines priorités : est-il nécessaire par exemple que le "fonds d'équipement militaire" soit augmenté de 18 millions à 30 millions d'euros ? Par ailleurs, il serait tout aussi important de veiller à ce que les dépassements budgétaires systématiques pour les projets publics cessent définitivement.

Combler les lacunes fiscales, combattre la fraude fiscale

Du côté des recettes, on constate une augmentation de l'impôt sur les salaires et les revenus. Les salariés et les retraités continuent sagement à s'acquitter de leurs impôts; par ailleurs leur charge fiscale en 2006 sera plus lourde étant donné que l'adaptation du barème à l'inflation ne sera pas effectuée. Dans l'optique de l'équité fiscale, mais aussi afin de garantir l'équilibre budgétaire, il importe de veiller à ce que tous les autres impôts soient payés à leur échéance, que les lacunes fiscales soient comblées et que la fraude fiscale soit combattue. Les avertissements de la part des administrations des contributions montrent qu'il y a urgence en la matière. Il faut les prendre aux sérieux!

Si on parle d'équilibre du budget, il serait important de considérer non seulement le côté dépenses, mais également le côté recettes. Ceci serait nettement mieux que de décider - sans trop en discuter - une hausse des transports publics qui allumera l'inflation "fabrication maison". En dehors de réflexions sociales, en dehors de savoir si cette mesure est vraiment favorable au transport public, il doit être permis de s'interroger si le moment pour décider une pareille hausse a été bien choisi, surtout au vu de la pression sur le front des prix occasionnée par la flambée du prix du pétrole.

Par ailleurs, qu'en est-il de la gratuité des transports publics telle que mise en exergue par un des partis gouvernementaux lors des élections en 2004 ?

Des propositions d'économies unilatérales et discutables du point de vue social

D'autres propositions sont elles aussi discutables et, pire encore, socialement pas équilibrées. Si des économies doivent être réalisées au niveau des allocations familiales et notamment si ces dernières ne doivent plus être adaptées à l'index, cela pénalise notamment les petits et moyens revenus. Si l'Etat veut limiter sa participation en matière de financement des structures de garde d'enfants, cela équivaut ou à une dégradation des prestations, ou à une plus large participation financière des parents. D'un point de vue social, ces mesures sont pour le moins discutables, elles sont par ailleurs diamétralement opposées à une politique de l'emploi qui vise - de bon droit - à une augmentation du taux de travail féminin.

Face à ces propositions et aux déclarations générales sur la participation de l'Etat dans le budget social national, la question posée est de savoir - en dehors des considérations à court terme - où le mènera le voyage. Cette question est d'autant plus pertinente si on constate que, dans le budget, il est unilatéralement décidé que des frais d'administration de l'ordre de 17 millions d'euros, jusque là à charge de l'Etat, seront à régler par les assurance sociales. Les réserves des caisses de pensions mettent l'eau à la bouche. Ce décaissement est motivé par la limitation de la participation étatique aux seules cotisations. Par analogie, il faut acter que les assurances sociales ne doivent plus être grevées par des décisions politiques unilatérales et que partant, elles ne doivent plus subvenir à des prestations non-cotisantes telles que la "Mammerent" (forfait d'éducation).

La retraite de l'Etat du budget social national?

Si l'on compare la quote-part du budget social luxembourgeois par rapport au produit intérieur brut, on constate que la part versée par le Luxembourg dans ses assurances sociales n'est pas particulièrement élevée, que cette participation est relativement stable sur les 15 dernières années et qu'elle se situe en dessous de la moyenne européenne, et nous passons en silence des pays tels que le Danemark ou la Suède. Si le taux de participation de l'Etat au financement des dépenses sociales (allocations familiales, assurance-maladie, pensions, RMG, indemnité de chômage, assurance-accidents, ...) était jusqu'à présent relativement élevé, il était issu d'un consensus politique. Le financement d'une partie des dépenses sociales via la voie fiscale - et non seulement via les cotisations - est une partie constituante du modèle social luxembourgeois qui repose sur un niveau élevé de sécurité sociale et de faibles charges sociales. L'OGB+L est convaincu que ce modèle doit être maintenu. Certes, il importe que les moyens disponibles soient utilisés avec circonspection, que le gaspillage soit évité et que la prévention devienne une priorité. Des économies unilatérales sur le dos des revenus faibles ou moyens telles que les propositions faites au sujet des allocations familiales ou en matière d'indemnité de chômage vont dans le mauvais sens. Il ne faut pas oublier que la pauvreté existe au Luxembourg, qu'un nombre non négligeable de personnes vivent à la limite du seuil de pauvreté et qu'une dégradation des prestations sociales mènerait inévitablement à un accroissement de la pauvreté. La retraite de l'Etat du budget social par le biais d'une limitation de sa participation combinée à la promotion et à l'appel à une assurance et une participation personnelles plus poussées n'est pas la bonne réponse à l'espérance de vie croissante, aux coûts croissants y liés et aux défis médico-politiques de notre temps. Et pourtant, il y a des alternatives. Ainsi, l'OGB+L a soumis des propositions permettant, notamment au niveau de l'assurance-maladie, de diminuer les charges sociales pour les entreprises avec une main-d'oeuvre élevée. Nous avons besoin de trouver des réponses solidaires en matière de financement. Tous les autres chemins mènent à un accroissement des différences sociales, à une augmentation des cas sociaux et nuisent à la cohésion sociale au sein de notre société.



Erklärung des Staatsministers über die politischen Prioritäten der Regierung

Warnung vor voreiligen Schritten und einem einseitigen Dialog

Der OGB L stellt fest, dass der Staatsminister zu Recht bemerkt, dass wir nicht über beide Ohren in der Krise stecken. Umso mehr ist der OGB L darüber erstaunt, dass bei den Themen der staatsministerlichen Erklärung zahlreiche einseitige Maßnahmen, die soziale Verschlechterungen beinhalten, aufgeführt sind. Falls wir uns tatsächlich nicht in einer Krisensituation befinden, dürfte es sich bei den budgetären Engpässen lediglich um Einbrüche konjunktureller Natur handeln, welche die Überlegungen über Kosteneinsparungen insbesondere im Sozialbereich nicht wirklich rechtfertigen würden.

Der OGB•L begrüßt zwar, dass der Staatsminister seine Diskussionsbereitschaft unterstrich, verlangt aber, dass die Liste der Themen nicht einseitig festgelegt wird, insbesondere da wichtige, qualitative Themen komplett auf der Agenda fehlen, wie z. B.

- die Qualität der Arbeit
- die Sicherheit und der Gesundheitsschutz am Arbeitplatz
- die Förderung der Mitbestimmungsrechte
- das Schaffen von neuen Sicherheiten für die Arbeitnehmer in einer Betriebswelt, die im permanenten Wandel ist
- die F\u00f6rderung der Gleichstellung der Frauen in der Arbeitswelt
- die Armutsbekämpfung in Luxemburg
- eine proaktive Industriepolitik
- Aussagen zum betrieblichen Umfeld und zur Förderung betrieblicher Aktivitäten
- die Chancen einer konsequenten Umweltpolitik für die Wirtschaft
- die Bekämpfung der hausgemachten Inflation, insbesondere im Bereich Wohnen.

In den nächsten Tagen und Wochen - die Budgetvorstellung von Minister Frieden könnte weiteren Aufschluss über die Ausrichtung geben - wird der OGB•L seine Analyse dieser Erklärung vertiefen und er behält sich für diesen Zeitpunkt seine definitive Bewertung vor.

Zur Indexproblematik

Der OGB*L begrüßt das Bekenntnis und die Erklärungen des Staatsministers zum automatischen Indexsystem. In Bezug auf die in die Diskussion gebrachte Einführung einer Maximaltranche, äußert der OGB*L große Skepsis. Diese mag auf den ersten Blick zwar sozial klingen, ihre Konsequenzen sind aber nicht durchdacht. Die Beschränkung der Indexanpassung auf eine zu definierende Lohn-

stufe, riskiert eine demagogische Debatte mit sich zu ziehen und bringt andere Ungerechtigkeiten mit sich. Speziell die Interaktion mit anderen indexgebundenen Elementen wie Mieten, Versicherungen, Unterhaltszahlungen, ... usw. wird neue Probleme aufwerfen.



Wenn das Element der sozialen Gerechtigkeit in den Diskussionen Ausschlag gebend sein soll, dann verlangt der OGB•L, dass über die Einkommensgerechtigkeit im Allgemeinen, d.h. dass auch über die nicht lohnbezogenen Elemente der Einkommen der Manager auf Direktionsebene diskutiert werden muss. Genauso müssen auch die Einkommen der Selbstständigen in der Diskussion berücksichtigt werden.

Letztendlich steht die Entsolidarisierung der Arbeitnehmer über den Weg einer möglichen Index-Maximaltranche, der vom OGB•L gemachten Forderung - in der Tradition der Solidargemeinschaft - nach einer Abschaffung der Beitragsgrenze bei den Krankenkassen zur Defizitbehebung diametral gegenüber.

Zum Appell für eine moderate Lohnpolitik

Der OGB•L unterstreicht das Prinzip der Tarifautonomie in Luxemburg und wehrt sich gegen jeden Versuch der Einmischung seitens der Politik. Der OGB•L teilt die Einschätzung des Premierministers, dass die Lohnpolitik sich an der mittelfristigen Produktivitätserhöhung ausrichten soll. Dies würde aber für Luxemburg bedeuten, dass die Löhne steigen müssten, da die Lohnsteigerungen in der

Tendenz in den vergangenen Jahrzehnten deutlich unter der Produktivitätssteigerung lagen.

Vollbeschäftigung

Das Objektiv **Vollbeschäftigung** ist seit jeher ein Anliegen des OGB•L, genauso wie die Bekämpfung der Arbeitslosigkeit. Der OGB•L begrüßt, dass die Politik endlich das Thema der intelligenten Restrukturierungen und dem **"maintien dans l'emploi"** bis in den Wortlaut des OGB•L hinein aufgegriffen hat. Es ist allerdings bedauerlich, dass der OGB•L-Vorschlag, der bereits vor 2 Jahren gemacht und bei der Restrukturierung der TDK im März 2005 nachdrücklich wiederholt wurde, zu spät berücksichtigt wird, und u. a. die Entlassung von 123 Beschäftigten nicht verhindert werden konnte.

In Zusammenhang mit dem "maintien dans l'emploi" warnt der OGB•L vor Versuchen das Instrument der "**préretraite**" zu schwächen, insbesondere dann, wenn keine Alternativen bestehen.

Der OGB•L stellt darüber hinaus fest, dass keine neuen Pisten zur Bekämpfung der **Arbeitslosigkeit** aufgezeigt werden. Die Rolle der ADEM wird nicht neu definiert, es gibt keine positiven Maßnahmen zur Vereinfachung der Arbeitsplatzsuche und der Appell an die soziale Verantwortung der Betriebe fehlt komplett. Es mangelt allerdings nicht an Vorwürfen an die Adresse der entschädigten Arbeitslosen, die unschuldige Opfer der wirtschaftlichen Entwicklung sind, und die dennoch mit direkten oder indirekten Kürzungen ihrer Entschädigungen rechnen müssen. Der OGB•L wird sich gegen diese Versuche zur Wehr setzen, genauso wie gegen die geplante "Nüancierung" der Zumutbarkeitsregelung.



Der OGB•L teilt die Analyse des Staatsministers in Sachen **Arbeitszeitverkürzung** nicht, insbesondere da wir in Luxemburg die längste Arbeitszeit gekoppelt mit einer sehr hohen Arbeitszeitflexibilität haben. Insofern gibt es keine Ursache das Thema so summarisch abzu-

handeln. Der OGB•L erinnert auch daran, dass sich das Instrument Arbeitszeitverkürzung in der Vergangenheit bewährt hat, um Arbeitsplätze zu erhalten sowohl in kleinen und mittleren Betrieben, als auch in der Großindustrie. Speziell in der Stahlkrise wurde es mit Erfolg eingesetzt.



Bei der **Lebensarbeitzeit** beharrt der OGB*L auf seiner Position, dass das Recht auf eine Pension nach 40 Arbeitsjahren garantiert bleiben muss. Dies umso mehr, da unser Pensionssystem bei gleichbleibenden Beiträgen und Leistungen auf Jahre abgesichert ist. Der OGB*L teilt die Einschätzung des Staatsministers, dass nicht die Verlängerung der Lebensarbeitszeit das Thema ist, sondern die **Beschäftigung der über 50-jährigen**, die es prioritär abzusichern gilt.

Andere Themen wie der vermehrte Zugriff auf Interimsarbeit müssen für den OGB+L im Rahmen der allgemeinen Beschäftigungspolitik gesehen werden. Der OGB+L verweist erneut auf seine Forderung nach der Abschaffung aller prekären Beschäftigungsformen, nach der Absicherung der Interim-Arbeitsverhältnisse durch die Schaffung eines speziellen Statuts, nach der Verbesserung der Qualität der Arbeit im Allgemeinen. Diese wäre auch ein wichtiger Beitrag zur Bekämpfung des workingpoor-Phänomens, das leider auch in unserem Land ein Thema ist, genauso wie die Armut.

Sozialbudget

Der OGB◆L warnt vor vorschnellen Entscheidungen, welche die Struktur des Staatshaushaltes insbesondere in Bezug auf die Finanzierung der sozialen Sicherheit in Frage stellen würden.

Wenn in der Erklärung über die Rolle des Staates nachgedacht wird, so lassen die angekündigten Überlegungen über die Finanzierung der Sozialkassen einen Rückzug des Staates aus der Finanzierung der sozialen Sicherheit vermuten. Der OGB•L erinnert daran, dass die hohe staatliche Beteiligung an der sozialen Sicherheit, die über den Weg der Steuern, d.h. durch die Solidarität aller hier in Luxemburg lebenden und arbeitenden Menschen, garantiert wurde, eine große wirtschaftliche Bedeutung hat: die dementsprechend niedrigen Lohnnebenkosten sind ein ausschlaggebender Kompetitivitätsfaktor:



Zum Vorschlag einer maximalen Indextranche von Marcel Glesener OGB+L gegen Eingriff in Indexsystem

Der OGB•L fragt sich was wohl der Beweggrund des CSV-Abgeordneten und LCGB-Ehrenpräsidenten Marcel Glesener war, um vorzupreschen und der Index-Diskussion durch einen subjektiven, als gewerkschaftsfreundlich dargestellten Vorschlag, vorzugreifen und der Gewerkschaftsposition in den kommenden Gesprächen dadurch Schaden zuzufügen.

Sein Verhalten ist umso unerklärlicher, als dass Premierminister Juncker in seiner Erklärung über die politischen Prioritäten der Regierung lediglich angekündigt hatte, über die Einführung einer maximalen Indextranche nachzudenken; die Patronatsföderationen und der Abgeordnete Glesener sehen dies nun aber fälschlicherweise als vollendete Tatsache an.

Die Lohnindexierung ist aus sozial- und wirtschaftspolitischen Ursachen heraus von großer Bedeutung für Luxemburg. Der OGB•L erinnert daran, dass die automatische Indexierung ein integraler Bestandteil der kontinuierlichen Einkommens- und Kaufkrafterhaltungspolitik in Luxemburg ist, ein Anpassungsmechanismus, der den schaffenden Menschen den Erhalt ihrer Kaufkraft und die Absicherung ihrer Einkommen garantiert, der ihnen Sicherheit bietet anstatt Prekarität und Existenzangst, der den sozialen Zusammenhalt in der Gesellschaft unterstützt.

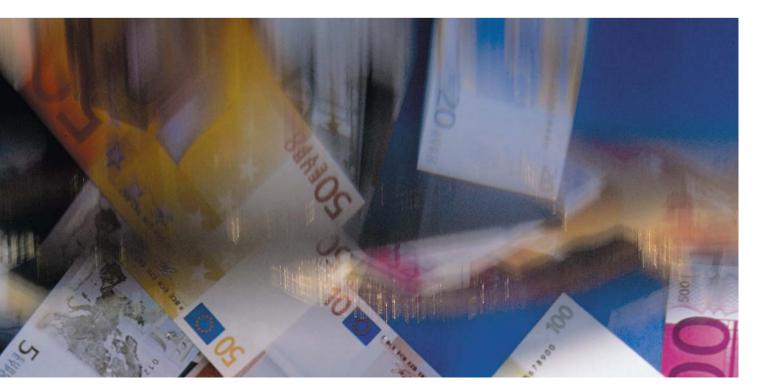
Bereits in seiner ersten Einschätzung der Erklärung Junckers zu den politischen Prioritäten der Regierung hatte der OGB•L in Bezug auf die in die Diskussion gebrachte Einführung einer Maximaltranche große Skepsis geäußert und vor den Konsequenzen gewarnt, während ande-

re in Jubelstimmung verfallen sind und vom entschlossenem Handeln der Regierung gesprochen haben. Die rezente Entwicklung bestätigt den OGB•L in seiner zurückhaltenden und kritischen Haltung.

Da in der nationalen Kompetitivitätsdiskussion kein Zusammenhang zwischen automatischer Indexierung und Wettbewerbsfähigkeit hergestellt werden konnte - im Gegenteil - lehnt der OGB•L es ab über Maßnahmen zu diskutieren, die im Endeffekt auf eine Bremsung der Anpassung von Löhnen und Pensionen an den Preisindex hinauslaufen.

Darüber hinaus unterstreicht der OGB L das Prinzip der Tarifautonomie in Luxemburg und wehrt sich gegen jeden Versuch der Einmischung seitens der Politik. Der OGB L erinnert auch daran, dass sich die Lohnstruktur und die gesamte Lohnpolitik in Luxemburg in den vergangenen Jahrzehnten stark verändert haben. Der Index ist ein wesentlicher Stabilitätsfaktor bei den Tarifverhandlungen. Jede Indexmanipulation riskiert die Konflikthaftigkeit der Lohnverhandlungen heraufzusetzen und den sozialen Frieden - den Standortvorteil Luxemburgs schlechthin - zu gefährden.

Die Auswirkungen jeder Art von Indexmanipulation oder - modulation sind sehr unklar, da sie bislang nicht analysiert wurden. Klar ist nur, dass eine beschränkte Indexanpassung der Löhne, Gehälter und Pensionen dem Staat weniger Steuereinnahmen bescheren und der Wirtschaft großen Schaden zufügen wird. Aufgrund der scheinbar angespannten staatlichen Haushaltslage, ist dies wohl kaum die richtige Maßnahme.



Tagung der OGB*L-Exekutive Tripartite, Quadripartite, Renten und Bolkestein-Direktive im Mittelpunkt

Anlässlich ihrer Sitzung vom 3. Oktober 2005 nahm die OGB•L-Exekutive Stellung zu aktuellen Problemen, analysierte die wirtschaftliche Lage des Landes und bereitete die nationale Tripartite-Sitzung vom 31. Oktober 2005 sowie die Krankenkassen-Quadripartite vom 26. Oktober 2005 vor.

Tripartite: der nationale Reformplan wird es zeigen müssen

Wichtige Themen und Aktionsfelder sind für den OGB+L die Förderung der Innovation, der Forschung und der Entwicklung, die Unterstützung der Aktivitäten der luxemburgischen Betriebe in der Großregion, die öffentliche Infrastrukturpolitik (insbesondere in den Bereichen Transport und Kommunikation), die dauernde Anpassung und Verbesserung der Kompetenz unserer Verwaltungen. Weitere Kernpunkte sind die Schaffung verbesserter Zugangsmöglichkeiten zur Weiterbildung, verbesserte Qualifizierungsangebote auf allen Ebenen, sowie eine allgemeine Erhöhung des Bildungs- und Ausbildungsniveaus, die Förderung der Mitbestimmung im Betrieb, die Verbesserung der Arbeitsbedingungen besonders in Bezug auf den Gesundheits- und Unfallschutz, eine sozialverträgliche Gestaltung von technisch oder wirtschaftlich bedingten betrieblichen Umstrukturierungen. Die Exekutive unterstreicht, dass die Beschäftigungspolitik ein zentrales politisches Anliegen sein muss und prioritär behandelt werden

Sozialabbau, der Eingriff in die Lohnpolitik oder Maßnahmen, die zu Kaufkraftverlusten führen, werden auf den entschiedenen Widerstand des OGB•L treffen.

Rentenbilanz: aktuelles Rentensystem nicht gefährdet

In Zusammenhang mit der von der IGSS (Inspection Générale de la Sécurité sociale) vorgestellten Rentenbilanz, stellt die Exekutive in ihren ersten Analyse zufrieden fest, dass unser Rentensystem nicht gefährdet ist. Dies gilt allerdings nur wenn die Faktoren dieses Gleichgewichts, d.h. das heutige Niveau der Beiträge und der Leistungen beibehalten werden.

Quadripartite: Abschaffung der Beitragsgrenze als Mittel, um Defizit zu verhindern

Die Exekutive unterstreicht, dass für den OGB*L weder Leistungsabbau noch ungerechtfertigte Beitragserhöhungen ein Thema anlässlich der Krankenkassen-Quadripartite sein werden. Sie wiederholt hingegen den OGB*L- Vorschlag nach einer Abschaffung der Beitragsgrenze, die bereits im Vorfeld dieser nationalen Beratungsrunde gemacht wurde. Diese Maßnahme, in der Tradition der Solidargemeinschaft, würde es ermöglichen die Belastung arbeitsintensiver Betriebe zu verkleinern und den Fehlbetrag bei den Krankenkassen auszugleichen.

Rückzug der Bolkestein-Direktive gefordert

Die Exekutive unterstützt den Aufruf des Europäischen Gewerkschaftsbundes zu einer Demonstration im Vorfeld der Abstimmung über die Bolkestein-Direktive im Europaparlament am 25. Oktober 2005. Der OGB•L hatte von Anfang an seine fundamentalen Bedenken gegenüber der Bolkestein-Direktive geäußert und bedauert nun, dass Präsident Barroso, der ca. 80 Direktiven-Entwürfe zurückgezogen hat, an der vollkommen unsozialen Dienstleistungsdirektive festhält. Der OGB•L wird demnach mit einer Delegation an der symbolischen Aktion der deutschen, französischen, belgischen und luxemburgischen Gewerkschaften teilnehmen. Er ruft die Luxemburger EU-Parlamentarier auf, sich für fundamentale Änderungen an der Bolkestein-Direktive einzusetzen.

Bolkestein-Direktive

Abstimmung in den Januar 2006 verlegt

Aufgrund der Komplexität der Direktive und der zahlreichen eingebrachten Änderungsvorschläge, wird das EU-Parlament nicht wie geplant in 2 Wochen über die Dienstleistungsrichtlinie abstimmen.

Die vom EGB (Europäischer Gewerkschaftsbund) geplante symbolische Protestaktion der Gewerkschaften im Vorfeld der Abstimmung am 25. Oktober in Straßburg (mit geplanter OGB+L-Beteiligung, s. unsere Mitteilung von gestern)ist somit gegenstandslos und wird nicht stattfinden.



Réunion de travail BCL - OGB+L Échange de vues sur des problèmes économiques d'actualité

Monsieur Yves Mersch, président de la Banque centrale du Luxembourg (BCL), Madame Andrée Billon, directeur et Monsieur Jean-Pierre Schoder, chef de département, ont reçu le 12 octobre une délégation de l'OGB*L comprenant Monsieur Jean-Claude Reding, président, Messieurs Alain Kinn et René Pizzaferri, membres du Bureau exécutif.

Cette réunion a permis un échange de vues sur des problèmes économiques d'actualité parmi lesquels l'évolution de l'inflation, des salaires, de la productivité et de la compétitivité au Luxembourg. Parmi d'autres sujets sociaux abordés, il fut question du chômage et de l'emploi, des pensions et de l'assurance maladie.





De g. à dr.: MM. J-P. Schoder, R. Pizzaferri, Y. Mersch, J.-C. Reding, A. Kinn

Préavis

Le congrès statutaire ordinaire de l'OGB+L aura lieu

le samedi le juillet 2006

au Centre de conférences Hémicycle à Kirchberg

SEW/OGB+L

la Ministre de l'Education nationale

En date du 27 septembre, une délégation du SEW/OGB+L composée de Monique Adam, Guy Foetz, Danièle Nieles, Patrick Arendt, Chantal Serres, Simone Flammang, Mariette Laesch-Thoma et Sonia Delli-Zotti a eu une entrevue avec Madame la ministre Mady Delvaux-Stehres assistée de ses conseillers Messieurs Koenig, Wilmes, leitz et Zens. Lors de cette entrevue, le SEW/OGB+L a présenté ses principales préoccupations concernant l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et l'enseignement post-primaire. Quelques sujets ont pu être approfondis, mais il a été convenu que certaines questions méritent qu'on y consacre une réunion entière.



Un premier souci du SEW/OGB+L concerne le recrutement d'enseignant-e-s qualifié-e-s, car la pénurie actuelle risque d'hypothéquer lourdement les tentatives de réforme. Au niveau du post-primaire, il s'oppose avec véhémence au contenu actuel du projet de loi portant création d'une réserve d'assistants pédagogiques auprès des établissements d'enseignement secondaire et secondaire technique, déposé par la ministre et il exige des remaniements substantiels interdisant l'ouverture d'une voie de recrutement d'enseignant-e-s au rabais et garantissant une formation pédagogique pour tous les enseignant-e-s. Au niveau du primaire, il faut absolument exiger de l'Université qu'elle accroisse le nombre d'étudiant-e-s qu'elle est prête à former.

Par ailleurs, le SEW restera très vigilant quant à la réforme de la formation de l'instituteur, qui doit apporter une plus-value pour l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire et le régime préparatoire de l'enseignement secondaire technique. Il en est de même pour le stage pédagogique qui doit être optimisé sur de nombreux points.

Dans la discussion sur l'évaluation de la qualité de l'école, le SEW/OGB+L a souligné qu'il salue le principe de celle-

SEW/OGB+L
Entrevue avec
ation nationale
se concerter étroitement avec tous
e sur les objectifs à mettre en avant,
on et les movens de remédiation afin ci, mais qu'il faudrait se concerter étroitement avec tous les acteurs de l'école sur les objectifs à mettre en avant, les critères d'évaluation et les moyens de remédiation, afin d'éviter des dérapages tels que notamment le «ranking» scolaire.

Cette discussion reste à approfondir, de même que celle sur les référentiels et socles de compétence. Il faudra surtout veiller à ne pas mélanger évaluation individuelle de l'élève et évaluation des performances de l'école. Dans ce contexte, toute la discussion sur les critères de promotion est à revoir et le SEW/OGB+L déplore que le règlement en question ait été pris à la hâte, sans tenir compte des revendications justifiées des enseignant-e-s et sans pourvoir aux moyens de remédiation nécessaires.

Madame la ministre a informé la délégation qu'elle entend élaborer quatre projets de loi avant la fin de l'année scolaire: sur l'obligation scolaire, sur l'organisation de l'éducation préscolaire et de l'enseignement primaire, sur le personnel enseignant et éducatif et sur l'évaluation de l'école. Elle entend participer aux grandes enquêtes internationales pour autant que l'échantillon à analyser soit compatible avec la taille du pays. Elle entend associer les syndicats des enseignant-e-s aux discussions sur l'apprentissage des langues où des rapports seront présentés et analysés fin 2005. Les syndicats seront également associés à la définition des socles de compétence pour l'enseignement primaire.

Le SEW/OGB+L a constaté que l'entrevue a été fructueuse, mais que de nombreuses questions, telles le passage primaire-post-primaire, le péri- et parascolaire, le «Neie Lycée» et d'autres encore n'ont pu être abordées faute de temps et qu'il faudra revenir en détail sur certaines réflexions amorcées. En tout cas il y a du pain sur la planche pour les mois à venir.





SEW-Konferenz zur Reform der Lehrerausbildung

Bessere Ausbildung für Lehrer

Im Rahmen der "Journée Mondiale des Enseignants" organisierte das SEW am 5. Oktober eine Konferenz über die reformierte Lehrerausbildung an der Universität Luxemburg.

Zwar befürwortet SEW-Präsidentin Monique Adam eine bessere und wissenschaftlichere Ausbildung junger Lehrer, den neuen "Bachelor"-Lehrgang der "Uni Lëtzebuerg" bezeichnete sie aber als "faulen Kompromiss". So ist ein "Bachelor" von vier Jahren vorgesehen, in dem der Studierende 240 so genannte ECTS-Kredite erreichen muss. Einen herkömmlichen "Bachelor" erreicht man jedoch mit 180 Kreditpunkten, einen Master mit 300. In diesem Zusammenhang bedauert Adam, dass der neue Lehrgang keinen vollwertigen Master vorsieht und hofft, dass es sich lediglich um eine Zwischenlösung handelt.



Zudem sei die neue Regelung in vielen Bereichen unklar. U. a. stelle sich die Frage, ob der "Bachelor"-Lehrgang im Ausland anerkannt sei und zu einem Master an einer ausländischen Universität berechtige. Unklarheit gebe es auch bei der Weiterbildung und im Hinblick auf die Gleichstellung mit dem Lehramtsstudium in Belgien, das nur drei Jahre vorsieht.

Klärungsbedarf

Fakultätsdekan Lucien Kerger musste gleich zu Beginn seiner Erläuterungen einräumen, dass auch er auf viele dieser Fragen keine definitive Antwort geben könne. Kerger unterstrich jedoch die Notwendigkeit der neuen Ausbildung und verteidigte das neue Konzept. Um den Anschluss an die Wissensgesellschaft nicht zu verpassen, sei in Luxemburg eine höhere Professionalität der Schule und ihrer Akteure unumgänglich. Kerger begrüßt ausdrücklich das neue Lehrerprofil, das auf Erziehungswissenschaften, Interdisziplinarität sowie Multiperspektivität setzt. Die Ausbildung beruhe auf wissenschaftlichen Fakten und sei im Ergebnis fundierter. Die "Bachelor"-Ausbildung setze

vermehrt auf Produktion, und weniger auf Reproduktion. Außerdem müssten die Studenten fähig sein, im Team zu arbeiten und die neuen Kommunikationstechnologien adäquat zu nutzen. Zwar sei die Zahl der Pflichtkurse gesenkt worden, der Arbeitsaufwand für Studenten sei allerdings gestiegen. Die neue Ausbildung verlange von angehenden Lehrern mehr Eigenverantwortung. Kerger verteidigte zudem die Mobilitätspflicht für Studenten und fordert eine Reform des "stage pédagogique". Wichtig sei auch die Reform der Zulassungsbedingungen, die vermehrt auf Sprachkompetenz setze und das Abiturresultat nicht mehr beachte.

Unterrichtsministerin Mady Delvaux-Stehres ihrerseits unterstrich die tragende Rolle der Lehrer im Bildungssystem. "Die Schule steht und fällt mit der Qualität der Lehrer", betonte die Ministerin. Delvaux plädiert für "polyvalentes" Personal an den Schulen und fordert zudem eine enge Partnerschaft mit den Eltern. Zudem spricht sie sich für ein Uni-Netzwerk in der Großregion aus, das auch im Bereich der Weiterbildung Akzente setzen könne. Jeder Lehrer müsse die Möglichkeit haben, einen "Master" in Erziehungswissenschaften nachzuholen.

Die Ministerin weist auch auf die Notwendigkeit einer Reform des "Concours" hin. Außerdem fordert sie eine Aufstockung der Mittel für Forschung. "Es fehlt dramatisch an Forschung in diesem Bereich", stellt Mady Delvaux-Stehres fest.

Insgesamt zeigt die Ministerin sich zufrieden mit der neuen Lehrerausbildung und fordert: "Nun muss die Uni beweisen, dass die neue Ausbildung Früchte trägt".

(tageblatt - 7. Oktober 2005)



L'innovation et la politique industrielle en Europe

sous l'angle de la globalisation onald Janssen se prononce pour un modèle social européen fort pour faire face à l'angle en Europe Ronald Janssen se prononce pour pour faire face à la globalisation

Dans le cadre de sa réunion d'automne, le Conseil syndical interrégional (CSI) avait invité Ronald Janssen, conseiller économique auprès de la CES (Confédération européenne des syndicats) à Bruxelles, pour tenir une conférence sur la politique industrielle européenne, l'innovation et le modèle social européen.

Pour Janssen deux modèles économiques s'affrontent actuellement en Europe, celui visant à organiser la compétitivité sur base de bas salaires et d'un affaiblissement des conditions de travail, et celui visant à organiser la compétitivité européenne sur base de l'innovation et d'une protection sociale des travailleurs assurée. Pour éviter que le premier modèle soit adopté par les entreprises européennes plutôt que le second - ce qui serait fatal pour l'économie européenne à moyen terme -, lanssen analyse qu'il faut maintenir un modèle social européen

Pour Janssen, il est clair: l'économie européenne ne peut s'imposer face à la concurrence chinoise ou indienne sur base de bas salaires. Sur ce plan, ces pays ont une marge de manœuvre beaucoup plus grande que les pays européens. L'économie européenne ne s'en sortira que grâce à l'innovation qui elle ne peut être le fruit que d'une politique généreuse en matière de recherche et de développement. Janssen a montré qu'aux Etats-Unis ce domaine est fortement organisé et financé par l'Etat fédéral.

« Modèle social caractérisé par des « planches » dans le marché du travail, c'est-à-dire une protection des salariés contre le chômage et le risque de devoir accepter un travail mal adapté. Et si cela en Europe se fait différemment pays par pays - salaire minimum légal, hautes indemnités de chômage, extension légale des négociations collectives -, le but reste le même : la protection des salariés. »

Et c'est grâce à ce modèle que l'Europe peut tirer son épingle du jeu de la mondialisation.

« Si on abandonne ce modèle pour aller, comme le souhaite la Commission, vers plus de flexibilité, les travailleurs seront piégés dans des emplois à bas salaires et la pauvreté va augmenter. C'est ce qui s'est passé avec le modèle Thatcher en Grande-Bretagne. Les tenants de la « flexibilité illimitée » devront expliquer un jour comment ils comptent avoir de la main-d'œuvre qualifiée dans un contexte de pauvreté. Car il ne fait pas de sens à vouloir concurrencer la Chine sur le terrain des coûts. Notre économie ne s'en sortira que grâce à la promotion d'activités innovantes et à haute valeur ajoutée. C'est ce qui est incompatible avec la flexibilité néolibérale à la mode. Il faut plutôt consolider les acquis sociaux et en ajouter de nouveaux en investissant dans la qualification. Cette démarche de recherche de haute productivité et d'innovation nécessite une haute cohésion sociale.»

Oui mais, seulement pour Ronald Janssen, la Banque centrale empêche la mise en place de politiques adéquates au nom d'une peur prospective de l'inflation.

Peur prospective

« Il faut prendre des distances avec la peur par anticipation de l'inflation qui agite la Banque centrale européenne. La conjoncture est faible, la reprise sera faible, mais la BCE devine un risque inflationniste et prend des positions qui entraînent une hausse de l'euro et des tensions sur les taux d'intérêt qui nuisent à notre économie. La reprise est incertaine et faible, et Jean-Claude Trichet assassine la croissance. Il prétexte la hausse des prix du pétrole mais celle-ci, et l'inflation qui en découle, sont transitoires. D'autant plus que le risque de dérive secondaire est nul, les salariés n'étant pas en position de négocier leurs salaires. Son discours est inapproprié. On ne peut à la fois parler à tout bout de champ de l'agenda de Lisbonne et d'un autre côté couper les ailes aux moyens de la politique sociale.»

Une fois de plus, la BCE est au centre des critiques. Et la Commission aussi accusée « d'autisme libéral ».

« Après les non français et néerlandais à la Constitution européenne, les présidences - luxembourgeoise puis britannique ont réagi en voulant rassurer sur les peurs liées au maintien du système social européen. Or, c'est l'inverse qui se produit. La commissaire Mac Greevy vient de déclarer sans ciller, à l'occasion d'une affaire opposant les syndicats suédois à un prestataire de service letton, que la libre circulation des services primait sur les conventions collectives nationales. C'est un véritable signal d'insécurité et d'incertitude : le citoyen européen ne croit plus en l'Europe. On sacrifie le rêve européen sur l'autel de l'idéologie libérale. »

(Article paru dans le "Jeudi" du 13 octobre 2005)



Secrétariat européen commun (SECEC) de la CGT-L (OGB+L/ FNCTTFEL/FLTL) et du LCGB

Modèle social européen : les syndicats demandent une Europe forte et sociale

À l'occasion de sa réunion d'automne, le Comité exécutif de la Confédération européenne des syndicats (CES) s'est penché entre autres sur la question du modèle social européen. Ceci suite au rejet du traité constitutionnel par la France et les Pays-Bas et en vue du sommet informel des chefs d'Etat et de gouvernement sur le modèle social européen qui aura lieu au Royaume-Uni le 27 octobre prochain.

Pour un renforcement du modèle social européen

Alors que de plus en plus de personnalités politiques européennes prétendent qu'il n'existe pas de modèle social européen mais seulement vingt-cinq différents modèles sociaux nationaux, les syndicats européens pensent, eux, qu'il existe bel et bien déjà un modèle social européen caractérisé par :

- la responsabilité de l'Union européenne (UE) et de chaque Etat membre en matière de plein emploi, de services d'intérêt général et de cohésion économique et sociale;
- les droits sociaux fondamentaux comprenant notamment la liberté d'association, le droit de grève, la protection contre les licenciements injustifiés, des conditions de travail équitables, l'égalité entre hommes et femmes ainsi que la non-discrimination ;
- la protection sociale;
- le dialogue social aux niveaux national et européen (conventions collectives, accords cadres, représentation des travailleurs, comités d'entreprise nationaux et européens, ...);
- une réglementation sociale et du travail (santé et sécurité au travail, limitation du temps de travail, congés, détachement de travailleurs, protection en cas de perte d'emploi, ...).

Non seulement les syndicats européens rejettent-ils toute tentative d'affaiblissement de l'acquis social européen existant, mais ils demandent que celui-ci soit renforcé et généralisé au sein de l'Union européenne. Les revendications syndicales à l'adresse des chefs d'Etat et de gouvernement peuvent être résumées ainsi :

- 1. La politique sociale et la législation européenne doivent être approfondies. Les syndicats demandent notamment un renforcement de la directive sur le temps de travail (p.ex. la fin de l'opt-out), une norme de protection pour les travailleurs intérimaires, une révision de la directive sur les comités d'entreprise européens et une révision radicale de la proposition de directive sur les services (Bolkestein) afin de garantir les droits et conditions de travail des travailleurs.
- 2. Un cadre fort doit être créé pour faire face aux délocalisations et aux restructurations.

- 3. Des politiques actives doivent être menées en matière de marché du travail et de formation tout au long de la vie.
- 4. Les défis démographiques doivent être relevés dans une perspective d'avenir.
- 5. Une politique d'emploi respectant le principe de l'égalité pour tous, notamment entre les hommes et les femmes. doit être mise en pratique dans tous les Etats membres.
- 6. Un cadre juridique durable et non équivoque doit être créé en matière de mobilité des travailleurs. Les syndicats demandent notamment que la directive sur le détachement des travailleurs soit révisée et que le principe du pays de destination soit clairement établi comme principe de base en matière de droit du travail.
- 7. L'Union européenne doit donner une dimension externe plus forte au modèle social européen. Les syndicats demandent que l'Union européenne promeuve son modèle social avec force et conviction. Ceci notamment dans le cadre des négociations internationales en matière de commerce et de développement.

Non à la précarisation des conditions de travail!

Pour les syndicats européens, il est clair que l'affaiblissement de l'Europe sociale ne résoudra pas la crise économique européenne. Bien au contraire. De bonnes conditions sociales sont une condition sine qua non pour améliorer la compétitivité et la croissance européenne. Par ailleurs, afin d'assurer la durabilité de la compétitivité de l'économie européenne il faudrait, selon la CES, notamment réformer le régime de politique macroéconomique et investir massivement dans les domaines de la formation - y compris supérieure -, de la recherche et de l'innovation. Ce n'est pas par une pratique de bas salaires et de précarisation des conditions de travail que l'Europe deviendra le champion mondial en matière d'économie basée sur les connaissances et hautes technologies, objectif fixé par les chefs d'Etat et de gouvernement à Lisbonne en 2000.

D'autres sujets à l'ordre du jour du Comité exécutif de la CES comprenaient notamment la 6° conférence ministérielle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Hongkong, le prix du pétrole, les soins de longue durée ainsi que l'éducation supérieure dans une perspective de formation tout au long de la vie.

Le Luxembourg était représenté par Monsieur Jean-Claude Reding, président de l'OGB •L/CGT-L, Monsieur Robert Weber, président du LCGB, Madame Viviane Goergen, secrétaire générale adjointe du LCGB et Monsieur Mil Lorang en tant que conseiller de la CGT-L (OGB •L/FNCTTFEL/FLTL) et du LCGB.

Critiques à l'encontre de la négociation collective en Suède

La Confédération européenne des syndicats (CES) a demandé au président de la Commission européenne, Monsieur José Manuel Barroso, une explication au sujet des critiques que Monsieur Charlie McCreevy, commissaire chargé du marché intérieur, aurait émises à l'encontre de la négociation collective en Suède.

Selon les médias, lors d'une visite à Stockholm, Monsieur McCreevy a fustigé le soutien du gouvernement suédois aux procédures de conventions collectives, qui instituent l'égalité de traitement pour tous les travailleurs quel que soit leur pays d'origine, et qui existent depuis longtemps en Suède.

Dans une lettre à Monsieur Barroso, la CES demande à savoir si ses remarques reflètent les vues de la Commission.

«La Commission ne doit pas se limiter à la seule poursuite du marché intérieur : elle a d'autres obligations», a déclaré Monsieur John Monks, secrétaire général de la CES, «comme celle de promouvoir le dialogue social, ainsi que les droits sociaux fondamentaux établis dans la Charte des droits fondamentaux.»

«L'UE et les partenaires sociaux ont récemment célébré les 20 ans du dialogue social européen. Toutefois, nous constatons que les outils les plus élémentaires du véritable dialogue social, à savoir la négociation collective et l'action syndicale, sont à présent remis en question.»

Monsieur McCreevy aurait déclaré qu'il s'opposerait prochainement au gouvernement et aux syndicats suédois par le biais d'un procès devant la Cour de justice de la Communauté européenne, en prétendant que l'action syndicale menée en faveur d'ouvriers de la construction lettons sous-payés, sur un chantier de Vaxholm en Suède, allait à l'encontre de la libre circulation des services dans l'UE.

Voici le commentaire de Monsieur John Monks : «En Suède et dans les nouveaux Etats membres, les citoyens et les travailleurs se sont engagés dans le processus d'élargissement vers le nord et l'est à condition que cela implique l'adhésion aux valeurs d'une Europe sociale dans laquelle le développement économique et social vont de pair, le nivellement par le haut des conditions de vie et de travail, et le respect intégral des systèmes nationaux de relations professionnelles.»

Quelles conclusions à en tirer?

Le commissaire McCreevy (Marché intérieur) attaque le système suédois des conventions collectives.

Dans l'affaire de la firme BTP lettone qui a décroché un marché suédois portant sur la construction d'une école, le commissaire du marché intérieur McCreevy dénonce les accords collectifs scandinaves. Il est d'avis que ces accords sont contraires à la libre circulation (des services). La société refusait de payer les salaires suédois à ses ouvriers détachés. Les syndicats suédois ont ensuite bloqué le chantier ce qui aurait causé la faillite de la société. La société a entamé une procédure devant la Cour de justice européenne. McCreevy plaidera en faveur de la société lettone.

Bolkestein avant l'heure ! Avec la Commission Barroso l'Europe ira définitivement dans le mur !

Rapport annuel la CISL des violations des droits syndicaux Être syndicaliste, un engagement toujours plus risqué

Le rapport annuel de la CISL (Confédération Internationale des Syndicats Libres), couvrant la période de janvier à décembre 2004, vient d'être lancé récemment. Selon ce rapport des violations des droits syndicaux, 145 personnes ont été assassinées de par le monde en 2004 en raison de leurs activités syndicales, soit 16 de plus que l'an-

née précédente. Le rapport, qui couvre 136 pays des cinq continents, consigne également plus de 700 agressions violentes à l'encontre de syndicalistes, et près de 500 cas de menaces de mort. Une version en ligne peut-être consultée sur le site web de la CISL: www.icftu.org



"Wenn keiner grüßt und alle schweigen, ..." Konflikte und Mobbing am Arbeitsplatz

29. November 2005 ab 18.00 Uhr

KONFERENZ

im Centre Hospitalier in Luxemburg

(Saal « Amphithéâtre », Haupteingang des INCCI)

Gebührenpflichtiger unterirdischer
Parking im Centre Hospitalier
Ab 17.00 Uhr: viertelstündliche Gratis-Bus-Navette
ab Parking Bouillon (gratis)
Rückfahrt ab 20.15 Uhr jede halbe Stunde

Referentin

Margit Höfle, Dipl.-Pädagogin, betriebliche Gesundheitsmanagerin

Die Themen

Konflikte und Konfliktursachen in der Arbeitswelt
Mobbing als Folge ungelöster Konflikte
Bewältigungsstrategien und betriebliche Lösungsmodelle
Unternehmungskultur und Konfliktmanagement



Chambre des Employés Privés

Les coûts salariaux luxembourgeois sont le reflet d'une économie hautement compétitive

Au travers du premier numéro de sa nouvelle série de publications, «Dialogue analyse», la Chambre des employés privés (CEP•L) propose, avec l'aide de collaborateurs de la Chambre de travail et à l'instigation de l'OGB•L et du LCGB, une analyse des coûts salariaux globaux et sectoriels au Luxembourg.

Cette publication ne se veut évidemment pas une analyse exhaustive de la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, concept très vaste, mais se concentre sur un aspect fractionnaire et particulier de celle-ci, à savoir les coûts salariaux, sur lesquels reposent des éléments constitutifs et importants de notre modèle social.

D'autres sujets plus spécifiques, mais toujours intimement liés aux coûts salariaux, sont également brièvement abordés : le niveau du salaire social minimum et le phénomène des travailleurs pauvres, l'indexation des salaires, l'attractivité qu'exerce le «site Luxembourg» sur les investissements directs étrangers ainsi que l'importance d'un niveau conséquent de salaire pour soutenir la consommation et attirer la main-d'œuvre qualifiée recherchée par le pays.

Des coûts salariaux nominaux annuels en trompe-l'œil

La première étape de l'analyse porte sur les coûts salariaux totaux annuels par salarié et montre que le Luxembourg est, certes, en moyenne, au-dessus du niveau de ses voisins pour l'ensemble de l'économie, mais pas de manière significative.

Toutefois, ne pas s'encombrer de nuances en la matière induirait le lecteur pressé en erreur ; ce niveau global cache en effet d'importantes disparités sectorielles que l'on ne peut ignorer.

En réalité, le Luxembourg possède les coûts salariaux annuels par salarié les plus élevés, comparativement à ses principaux partenaires économiques, dans deux secteurs

seulement : les transports et communications et les activités financières.

Dans les transports et les télécommunications, tout comme dans l'industrie d'ailleurs, certaines branches, qui comportent de grosses entreprises dominantes ou encore certains services publics, tirent le coût moyen vers le haut. Leur surreprésentation dans l'économie luxembourgeoise, par rapport aux économies plus grandes, a donc tendance à faire surestimer le niveau de rémunération au Luxembourg.

Il en est de même des activités financières où les salaires sont bien plus élevés que dans le reste de l'économie alors qu'elles sont proportionnellement bien plus importantes que dans les autres économies : 21,4 % des rémunérations pour 12,6 % des salariés en 2001 contre 3,3 % des salariés et 5,6 % des rémunérations pour l'ensemble de l'Union européenne (UE).

Concernant les autres secteurs économiques, on constate que le Luxembourg se situe le plus souvent dans une position intermédiaire par rapport à ses voisins, plus fréquemment devancé par la France et la Belgique ainsi que par l'Allemagne pour ce qui concerne l'industrie manufacturière.

Si l'on considère la variation du coût salarial nominal et réel dans le temps, là encore, la comparaison avec les pays européens, et plus particulièrement avec les principaux partenaires économiques que sont ses voisins, indique une évolution sur un tempo modéré des coûts salariaux au Luxembourg.

Tout ceci est d'autant plus remarquable que le Luxembourg demeure le pays où la durée du travail hebdomadaire par rapport à ses principaux partenaires économiques est la plus élevée. Ainsi, le coût horaire de la maind'œuvre au Luxembourg, inférieur à celui de ses trois voisins, est absolument concurrentiel.

Coûts horaires de la main-d'œuvre en euros dans l'industrie et les services (hors administration)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
UE-15	19.14	19.95		21.34				24.32
Luxembourg	21,38	21,26	21,56	22,52	24,48	25,39	26,21	27,02
Belgique					26,61		29,17	29,58
Allemagne (avec l'ex-RDA à partir de 1991)	24,11	23,89	24,11	24,82	25,68	26,41	27,25	27,93
France	22,3	22,8	23,3	24	25	26	26,9	27,7
Pays-Bas	20,39	19,71	20,79	21,78	22,99	24,42	25,64	26,75
Danemark	23,4	24,63	25,92	26,53	28,54	29,06	30,3	
Suède	23.12	23.79	23.99	25.43	28,56	27.41	28,73	30,43

Médaille d'or de la productivité

Si l'on ajoute à cela que le Luxembourg est le pays européen où la productivité apparente de la force de travail est la plus élevée d'Europe, le fantasme selon lequel les coûts salariaux luxembourgeois seraient pénalisants pour les entreprises tend à s'affadir.

Dans l'analyse des coûts salariaux, il ne faut évidemment pas perdre de vue que, si le travail a un coût, il génère également de la valeur qu'il convient de mesurer et de mettre en relation avec lesdits coûts.

Avec une productivité supérieure à celle de ses voisins, on ne peut en effet pas conclure que le coût de la main-d'œuvre est pénalisant pour la compétitivité des entreprises luxembourgeoises, d'autant plus que son évolution se situe tout à fait dans la norme.

C'est pourquoi il est possible d'affirmer que, à niveau global, les rémunérations des salariés au Luxembourg ne pèsent pas sur la compétitivité des entreprises, surtout si on la compare avec la richesse produite ou la répartition de la valeur ajoutée.

Evolution du coût unitaire du travail en défaveur des salariés

Que ce soit en termes nominaux, corrigés de la durée du temps de travail ou en tenant compte de la productivité de la main-d'œuvre luxembourgeoise, force est de constater que les coûts salariaux luxembourgeois ne sont pas particulièrement élevés et même, souvent, inférieurs à ceux de ses voisins.

Dans la suite logique de l'analyse, l'observation de l'évolution du coût unitaire du travail est particulièrement intéressante, puisqu'elle met en parallèle l'évolution des salaires et celle du PIB. En d'autres termes, il s'agit du rapport entre combien chaque travailleur est payé et la valeur qu'il produit par son travail.

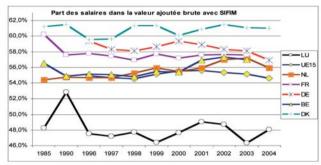
Le coût unitaire du travail connaît une tendance fortement baissière depuis 1985, au Luxembourg plus qu'ailleurs. En effet, entre 1985 et 2005, celui-ci a baissé de 10%, tendance que connaissent d'ailleurs les autres pays européens. Relevons aussi que le coût salarial unitaire en termes réels (c'est-à-dire en neutralisant l'évolution des prix) connaît également cette baisse significative.

Part des salaires dans la valeur ajoutée : une répartition de plus en plus inique

L'évolution du coût salarial unitaire réel est en fait un miroir de l'évolution de la part des salaires dans la valeur ajoutée.

La valeur ajoutée désigne le supplément de valeur que l'activité de la force de travail d'une entreprise donnée

apporte à une marchandise qu'elle transforme. C'est grâce à cette valeur ajoutée que l'entreprise peut payer le travail fourni et rentabiliser les capitaux investis. La richesse nationale, souvent mesurée par le PIB, est la somme de ces valeurs ajoutées.



Source: Eurostat - Calculs: CEP+L

Le phénomène de répartition de la valeur ajoutée n'est généralement que peu thématisé au Luxembourg. Or, une analyse sur la part des salaires dans la valeur ajoutée nous montre que le partage de la richesse créée au Luxembourg n'est guère favorable aux salariés dans la comparaison internationale.

Comme nous le voyons sur le graphique ci-dessus, la part des salaires dans la valeur ajoutée au Luxembourg est inférieure à l'ensemble de ses partenaires économiques. Ce constat ne vaut pas seulement au niveau de l'économie en général, mais également au niveau sectoriel à l'exception du secteur «immobilier, location et services aux entreprises».

Les entreprises luxembourgeoises devraient donc disposer des moyens pour financer leurs investissements et pour renforcer de la sorte leur compétitivité hors coût. Une analyse de l'utilisation des excédents des entreprises luxembourgeoises s'impose, puisqu'un argument souvent avancé pour justifier la diminution du coût du travail est la nécessité de consolider le taux de marge des entreprises afin de rendre possible des investissements permettant d'augmenter la compétitivité au niveau de la qualité de la production et de favoriser le potentiel de croissance de l'économie.

En effet, on constate, au niveau européen, que l'augmentation des taux de marge des entreprises n'a pas conduit ces entreprises à hausser leurs taux d'investissement, mais à augmenter sensiblement la part du profit non investi.

Les salariés luxembourgeois ne sont donc guère récompensés de leurs efforts de production, alors qu'ils offrent le «retour sur investissement» le plus juteux à leur employeur. Une autre façon de montrer que le Luxembourg est tout à fait performant en matière de coût salarial est de calculer le ratio «valeur ajoutée/rémunérations des salariés». En calculant ce ratio, on obtient la valeur ajoutée au Luxembourg pour un euro de rémunération. Force est d'observer que, de nouveau, le Luxembourg

sort largement vainqueur et concurrentiel dans la comparaison internationale, ceci tant au niveau global que dans presque tous les secteurs.

Les coûts salariaux ne sont pas les seuls coûts à considérer

Comme le renseigne la publication, le coût salarial unitaire est globalement inférieur au Luxembourg par rapport à ses principaux partenaires commerciaux. Cependant, une analyse uniquement basée sur le coût salarial unitaire comme facteur de compétitivité-coût comporte un biais important et est trop limitative.

Il convient également d'analyser le poids du coût des consommations intermédiaires dans la valeur de la production luxembourgeoise, autre source importante de frais pour les entreprises.

Si l'importance des consommations intermédiaires dans la valeur de production augmente, il en résulte que le taux de valeur ajoutée (valeur ajoutée/production, le pendant du ratio consommations intermédiaires/production) diminue, à moins que la valeur de ce que l'on produit ne soit elle-même adaptée.

On constate au Luxembourg que le taux de valeur ajoutée n'a cessé de se dégrader jusqu'en 2000 où il se situe au plus bas niveau de l'UE-15! L'amélioration constatée depuis 2001 est prononcée mais reste insuffisante, le Luxembourg demeurant à un niveau inférieur aux autres pays européens, la Belgique mise à part.

En fait, tout semble s'être passé comme si le Luxembourg avait, lors des années de forte croissance, beaucoup dépensé et que le fort ralentissement observé depuis 2001 a forcé les entreprises luxembourgeoises à rationaliser leurs dépenses et à réaliser des efforts pour restaurer leur compétitivité.

Ainsi, la dégradation du taux de valeur ajoutée est plus imputable à l'augmentation des coûts des consommations intermédiaires qu'à celle des salaires dont la part dans la valeur de la production a connu une baisse continue de 1990 à 2000. Toutefois, les analyses sectorielles montrent que les entreprises luxembourgeoises conservent des niveaux d'excédent bien souvent supérieurs aux autres pays européens et plus particulièrement à ses principaux partenaires économiques.

L'économie luxembourgeoise demeure l'une des plus rentables et des plus lucratives pour les entreprises, qui conservent des capacités d'investissement intactes.

Les travailleurs pauvres au Luxembourg

Finalement, il ne faut pas perdre de vue que les salaires ne constituent pas uniquement un coût. A côté de leur rôle moteur pour stimuler la consommation interne, ils constituent le moyen, pour la population active, de vivre décemment et dignement dans son environnement par-

C'est ainsi qu'il faut considérer que le coût de la vie est élevé au Luxembourg et que les salaires et, particulièrement, le salaire social minimum doivent impérativement y avoir un niveau conséquent afin, notamment, d'éviter la recrudescence du phénomène des «travailleurs pauvres».

Les 8% de travailleurs pauvres au Luxembourg classent le Grand-Duché parmi les pays européens disposant du taux de pauvreté laborieuse le plus élevé. Notons par ailleurs que si l'on considère la pauvreté générale de la population totale, le Luxembourg atteint un taux de 40%, avant transferts sociaux, pour un taux de 12%, après transferts, pensions comprises. Ceci souligne l'extrême importance et l'efficacité de ces transferts au Luxembourg.

Avec et grâce à son modèle social, le Luxembourg a su devenir en 20 ans l'économie la plus riche et la plus productive d'Europe. Il serait inopportun et irresponsable de remettre en cause ce modèle qui a pourtant apporté une réussite certaine à l'économie luxembourgeoise, à ses entreprises et à la population. Il convient de garder à l'esprit que, dans une économie aussi avancée, les avantages compétitifs ne se fondent plus sur les coûts mais bien sur la qualité, la différenciation, la technicité et l'innovation.

Le «Dialogue analyse» est en vente en librairie au prix de 4 euros.





ERRATA CONCERNANT LA PUBLICATION "AK VOUS INFORME" 2/2005

- 1) Vu les modifications récentes apportées par
 - la loi du ler juillet 2005 modifiant
 - 1. la loi du 25 juillet 2002 concernant l'incapacité de travail et la réinsertion professionnelle
 - 2. le Code des assurances sociales
 - 3. la loi modifiée du 24 mai 1989 sur le contrat de travail
 - 4. la loi modifiée du 21 février 1976 concernant l'organisation et le fonctionnement de l'Administration de l'emploi et portant création d'une Commission nationale de l'emploi
 - 5. la loi modifiée du 30 juin 1976 portant 1. création d'un fonds de chômage; 2. réglementation de l'octroi des indemnités de chômage complet
 - 6. la loi modifiée du 24 décembre 1996 portant introduction d'une bonification d'impôt sur le revenu en cas d'embauchage de chômeurs;
 - les statuts de l'Union des caisses de maladie (UCM) approuvées par arrêté ministériel du 25 juillet 2005 et entrées en vigueur à partir du 1er septembre 2005,

les passages de texte de la publication AK vous informe 2/2005 intitulée "Aperçu sur l'incapacité de travail et l'assurance maladie" allant de la page 7 à la page 11 et concernant plus particulièrement l'indemnité pécuniaire de maladie et l'incapacité de travail sont à compléter et, le cas échéant, à redresser conformément aux nouvelles dispositions légales susmentionnées.

2) A la page 7, la deuxième phrase de l'alinéa I ainsi que l'exemple encadré figurant en dessous sont à remplacer par le texte suivant:

Si les périodes d'incapacité de travail déclarées conformément aux nouveaux articles 170 à 172 des statuts de l'UCM atteignent six semaines au cours d'une période de référence de seize semaines, le contrôle médical de la sécurité sociale invite l'assuré par simple lettre à lui retourner le formulaire à utiliser par son médecin traitant pour l'établissement du rapport médical circonstancié. Un rappel non recommandé lui est adressé à la fin de la huitième semaine d'incapacité le rendant attentif aux conséquences découlant pour lui du non-envoi dudit rapport.

Une nouvelle demande d'établissement d'un rapport médical circonstancié ne peut être adressée à l'assurée que si celui-ci a repris le travail pour une durée totale de dix semaines après réception du précédent rapport.

Par rapport médical circonstancié on entend le rapport dans le cadre d'une incapacité de travail prolongée prévu par la nomenclature des actes et services des médecins ou tout rapport médical circonstancié adressé au contrôle médical de la sécurité sociale et accepté comme tel par celui-ci.

Exemple: Une personne pendant la période du 1er janvier 2006 au 19 mai 2006 (période de 20 semaines) tombe malade du 2 janvier 2006 au 24 février 2006 (8 semaines) et du 2 mai 2006 au 19 mai 2006 (3 semaines). En l'espèce, le salarié dépasse les 10 semaines d'incapacité de travail au cours d'une période de référence de 20 semaines et l'indemnité pécuniaire est arrêtée d'office à l'expiration de la 10e semaine de maladie, à savoir au 12 mai 2006 au plus tard. Afin de pouvoir éventuellement bénéficier de l'indemnité pécuniaire de maladie au-delà de la 10e semaine de maladie, en l'espèce, il s'agit de la semaine de maladie allant du 15 mai 2006 au 19 mai 2006, le salarié a intérêt à envoyer un rapport médical circonstancié au Contrôle médical de la sécurité sociale au plus tard à l'expiration de la 8e semaine d'incapacité, en l'espèce, le 24 février 2005 au plus tard.

Chambre de travail 18, rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg http://www.akl.lu



ERRATA ZUR PUBLIKATION "AK INFORMIERT" 2/2005



- 1) Auf Grund der jüngsten Änderungen durch
 - das Gesetz vom 1. Juli 2005 zur Änderung
 - 1. des Gesetzes vom 25. Juli 2002 über die Arbeitsunfähigkeit und die berufliche Wiedereingliederung,
 - 2. des Sozialversicherungsgesetzbuchs,
 - 3. des geänderten Gesetzes vom 24. Mai 1989 über den Arbeitsvertrag,
 - 4. des geänderten Gesetzes vom 21. Februar 1976 über die Organisation und die Funktionsweise der Arbeitsmarktverwaltung und zur Einsetzung einer nationalen Arbeitsmarktkommission,
 - 5. des geänderten Gesetzes vom 30. Juni 1976 zur 1. Schaffung eines Arbeitslosenfonds und 2. Regelung der Gewährung des Vollarbeitslosengeldes,
 - 6. des geänderten Gesetzes vom 24. Dezember 1996 zur Einführung einer Einkommensteuerbonifikation bei der Einstellung von Arbeitslosen,
 - die Statuten der Krankenkassenunion (Union des caisses de maladie, UCM), genehmigt durch Ministerialerlass vom 25. Juli 2005 und in Kraft seit 1. September 2005,

sind die Textpassagen in der Publikation "AK informiert" 2/2005 mit dem Titel "Überblick über die Arbeitsunfähigkeit und die Krankenversicherung" von Seite 7 bis Seite 11, die insbesondere das Krankengeld und die Arbeitsunfähigkeit betreffen, nach Maßgabe der oben aufgeführten neuen gesetzlichen Bestimmungen zu ergänzen und gegebenenfalls zu berichtigen.

2) Auf Seite 7 sind der zweite Satz in Absatz I und das Beispiel im Kasten darunter durch folgenden Text zu ersetzen:

Betragen die gemäß den neuen Artikeln 170 bis 172 der Statuten der Krankenkassenunion (Union des caisses de maladie, UCM) gemeldeten Arbeitsunfähigkeitszeiten 6 Wochen innerhalb eines Bezugszeitraums von 16 Wochen, fordert der medizinische Kontrolldienst der Sozialversicherung (contrôle médical de la sécurité sociale) den Versicherten durch einfaches Schreiben auf, das Formular an ihn zurückzusenden, das von seinem behandelnden Arzt zur Erstellung des detaillierten ärztlichen Berichts zu verwenden ist. Am Ende der achten Arbeitsunfähigkeitswoche geht dem

Versicherten ein nicht eingeschriebenes Erinnerungsschreiben zu, in dem er auf die Folgen für den Fall hingewiesen wird, dass er diesen Bericht nicht einsendet.

Eine erneute Aufforderung zur Erstellung eines detaillierten ärztlichen Berichts kann erst dann wieder an den Versicherten gerichtet werden, wenn er nach Erhalt des vorausgehenden Berichts für eine Gesamtdauer von 10 Wochen die Arbeit wieder aufgenommen hat.

Unter detailliertem ärztlichem Bericht wird der von der Nomenklatur der Handlungen und Dienstleistungen der Ärzte vorgesehene Bericht im Zusammenhang mit einer lang anhaltenden Arbeitsunfähigkeit oder jeder andere detaillierte ärztliche Bericht, der an den medizinischen Kontrolldienst der Sozialversicherung gerichtet und von diesem als solcher akzeptiert wird, verstanden.

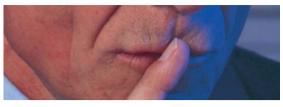
Beispiel: Ein Arbeitnehmer ist innerhalb des Zeitraums zwischen 1. Januar und 19. Mai 2006 (Zeitraum von 20 Wochen) von 2. Januar bis 24. Februar 2006 (8 Wochen) und von 2. Mai bis 19. Mai 2006 (3 Wochen) krank. In diesem Fall überschreitet der Arbeitnehmer somit die 10 Wochen Arbeitsunfähigkeit innerhalb eines Bezugszeitraums vom 20 Wochen, so dass die Krankengeldzahlung automatisch bei Ablauf der 10. Krankheitswoche, d.h. spätestens am 12. Mai 2006, endet. Um gegebenenfalls auch nach der 10. Krankheitswoche, im vorliegenden Fall also in der Woche zwischen 15. und 19. Mai 2006, Krankengeld beziehen zu können, empfiehlt es sich für den Arbeitnehmer, dem medizinischen Kontrolldienst der Sozialversicherung spätestens bei Ablauf der 8. Arbeitsunfähigkeitswoche, d.h. spätestens am 24. Februar 2006, einen detaillierten ärztlichen Bericht zuzuschicken.

Arbeiterkammer 18, rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg http://www.akl.lu

fähigkeit und versicherung

de travail et maladie

Werbekampagne



Unvermindert wichtig: Gewerkschaften vor alten und neuen Aufgaben

Die Verbesserung der Arbeits- und Lebensbedingungen, die Sicherung der Löhne und Gehälter, die Verkürzung und Gestaltung der Arbeitszeiten, aber auch die Gestaltung der sozialen Sicherheitssysteme sind Beispiele für den erfolgreichen Einsatz der Gewerkschaften seit mehr als 100 Jahren. In unserer globalisierten Welt, gilt es heute mehr denn je, diesen sozialen Besitzstand zu verteidigen.



Vieles kann man selber regeln - aber eben nicht alles

Wer OGB+L-Mitglied ist, kann sich bei Problemen am Arbeitsplatz z. B. einer Versetzung in eine andere Abteilung mit neuen, vertraglich nicht vereinbarten Aufgaben, Zulagenstreichung, usw., bei Kündigung, oder bei Problemen mit den Sozialversicherungskassen auf den Rat und den Beistand des OGB+L verlassen. Dies geschieht z. B. im Rahmen unserer Mitgliederbetreuung in unseren 6 Regionalbüros, durch das Eingreifen der OGB+L-Delegierten im Betrieb selbst oder durch die schriftlichen Interventionen bei den betroffenen Instanzen.



Wie wichtig die Gewerkschaft ist, erkennt man oft erst dann, wenn man selbst Probleme hat

Doch der OGB•L kümmert sich nicht nur um individuelle Konflikte. Ununterbrochen setzt er sich für gesicherte Einkommen, gute Arbeits- und Lohnbedingungen, einen geregelten Urlaubsanspruch, soziale Absicherung, Gesundheitsschutz am Arbeitsplatz und Arbeitnehmerrechte ein, d. h. für all jene sozialen Errungenschaften, die durch durchsetzungsfähige Gewerkschaften erkämpft worden sind.



Der Gewerkschaftsbeitrag ist eine Investition in ihre Zukunft

Mit ihrem Mitgliedsbeitrag - unserer einzigen Einnahmequelle - ermöglichen Sie es uns, in aller Unabhängigkeit unserem Auftrag nachzukommen: der Verbesserung Ihrer Arbeits- und Lebensbedingungen. Daneben erhalten Sie gratis Beratung, Informations- und Bildungsangebote, eine Freizeitunfallversicherung, Rechtsschutz bis hin zum Streikgeld. Nur eine finanzkräftige und mitgliederstarke Gewerkschaft ist neutral, durchsetzungsfähig, kann Druck auf die Arbeitgeber und die Politik ausüben, kann streiken wenn es sein muss und ihre Mitglieder schützen.



Jedes Nichtmitglied erleichtert den Arbeitgebern das Spiel

Auch Nicht-Mitglieder profitieren vom gewerkschaftlichen Einsatz. Das stimmt leider, ist aber unsolidarisch und ein Trugschluss: jeder kann sich leicht ausmalen, was passieren würde, wenn alle so denken und handeln würden. Die einzige Alternative ist, die Solidargemeinschaft der Arbeitnehmer, d. h. die Gewerkschaft, zu unterstützen. Je zahlreicher diese Solidargemeinschaft ist, desto effektiver können Forderungen durchgesetzt werden.



Warum OGB+L-Mitglied werden?

OGB◆L-Mitglieder sind im Arbeitsleben in einer stärkeren Position. Sie sind besser informiert, sie werden qualifiziert beraten und werden kompetent unterstützt. Sie können Einfluss nehmen und die Zukunft mitgestalten. Gute Argumente also, für mehr Mitglieder zu werben.

Vom 1. Oktober 2005 bis zum 30. April 2006 läuft die neue Werbeaktion des OGB+L

Geschenke für die Werber!

Vom 1. Oktober 2005 bis zum 30. April 2006 läuft die neue Werbeaktion des OGB◆L. Attraktive Sachpreise erwarten die Werber - also jedes OGB◆L-Mitglied, das wenigstens ein neues aktives Mitglied wirbt.

Hier ein Auszug aus der neuen Liste der Werbegeschenke:

Mitglied(er)	Preise
I	I OGB♦L Kaffeebecher oder I OGB♦L-Schlüsselanhänger
2	I OGB◆L Armbanduhr oder I OGB◆L Kugelschreiber oder
	l Jahresabonnement für den Correio
5	l schnurlose Maus oder I USB-Schlüssel oder I Meteo-Station
10	I Leatherman (Universalwerkzeug) oder
18	I Senseo-Kaffeemaschine oder
and the same of th	l Jahresabonnement für die Revue oder den Jeudi
15	I MP3 Player oder
	l Jahresabonnement für das Tageblatt oder
	l Jahresabonnement für den Quotidien
20	I hochwertiges Handy
25	I Mini-Hifi-Anlage
30	I DVD-Recorder
50	l Fernseher (60 cm)
oder den Gegenwert ir	n CD-, DVD- und/oder Büchergutscheinen.

Alle 2 Monate wird der beste Werber mit einer einmaligen Prämie in Höhe von 500.- Euro

















L'OGB+L-ACAL reçu par Paul-Henri Meyers

Echange de vue sur les conditions de travail des chauffeurs d'autobus privés

En date du 27 septembre 2005, une délégation de l'OGB+L-ACAL composée par le secrétaire central Hubert Hollerich, le président de l'ACAL Mett Waldbillig, le caissier de l'ACAL François Dahm et le président du Comité «bus» de l'ACAL Marc Crelo a été reçue par Paul-Henri Meyers, échevin de la Ville de Luxembourg ayant dans ses attributions le transport.

Lors de cette entrevue très constructive, les doléances syndicales concernant la sous-traitance, le respect du Code de la route et de la réglementation européenne ayant trait aux heures de conduite et de repos ont été analysées. Un autre sujet était la santé et la sécurité des conducteurs d'autobus sur le lieu du travail.

Un tiers en main privée

Concernant la sous-traitance de lignes d'autobus, Paul-Henri Meyers signala qu'actuellement, un tiers du volume kilométrique annuel est réalisé par une soixantaine d'autobus d'entreprises privées. La flotte des Autobus de la Ville compte 120 autobus. L'OGB+L-ACAL a informé l'échevin sur les violations systématiques des heures de conduite et de pause ainsi que des dispositions du Code de la route et ceci notamment sur les lignes municipales 3, 6 et 17. Sous les conditions actuelles, les conducteurs ne sont plus à même de respecter les pauses légales. Ils sont donc obligés de dépasser les limites concernant le temps de conduite. Le collège échevinal se chargera de ces doléances et interviendra auprès des entreprises concernées. Le collège échevinal a par ailleurs marl'OGB+L-ACAL, sur demande écrite, une copie du contrat conclu entre la Ville de Luxembourg et les entreprises d'autobus privées. Selon l'OGB+L-ACAL, la sous-traitance est à considérer comme privatisation. Il a annoncé ses réserves en ce qui concerne un éventuel appel d'offres tel que planifié par la Communauté européenne dans l'avenir.

Problème de langues

L'OGB+L-ACAL s'est opposé à la manière d'agir de la Ville de Luxembourg face aux conducteurs privés qui ne parlent pas le luxembourgeois. En effet, la Ville de Luxembourg a insisté sur la maîtrise de la langue luxembourgeoise pour tous les conducteurs affectés sur les lignes municipales et a, ainsi, empêché les conducteurs francophones à exécuter leur métier. L'échevin Meyers s'est montré étonné et a signalé qu'aucune décision politique n'était à la base de ces mesures. Il informa que le contrat conclu entre la Ville et les entreprises privées ne prévoit aucune clause de langue. L'OGB+L-ACAL, de son côté, a remis à Monsieur Meyers la copie d'une jurisprudence de 1990 suivant laquelle un salarié employé dans le service public (transport), n'a l'obligation de parler et de comprendre qu'une seule des trois langues officielles. En même temps, l'OGB+L-ACAL a proposé à l'échevin d'offrir aux conducteurs d'autobus des cours de langue pour apprendre le luxembourgeois.

Installations sanitaires pour tous les conducteurs

La proposition de l'OGB+L-ACAL, de mettre les installations sanitaires existantes également à disposition des conducteurs privés, a trouvé l'appui du collège échevinal. Paul-Henri Meyers a promis de prévoir des installations sanitaires aux endroits où ils font actuellement défaut, par exemple aux terminaux. À noter à ce sujet, que la situation actuelle sur le territoire de la Ville de Luxembourg est scandaleuse et que l'Inspection du travail a été saisie du problème.

Arrêts d'autobus non accessibles

Les arrêts d'autobus bloqués par des voitures particulières posent de sérieux problèmes aux conducteurs professionnels. En effet, suivant le Code de la route, ils sont obligés d'emprunter l'ar-

qué son accord de communiquer à rêt suivant au cas où le premier arrêt serait inaccessible. Au cas où un passager subirait un accident et qu'il s'avérerait que le conducteur l'aurait fait monter ou descendre en plein milieu de la route. le conducteur d'autobus est responsable aussi bien au niveau pénal qu'au niveau civil. Il risque d'être condamné à une interdiction de conduire et à une amende respectivement des dommages et intérêts. L'échevin Meyers est d'avis que la meilleure solution est de continuer d'aménager les arrêts d'autobus autrement, de sorte qu'il ne sera plus possible aux chauffeurs de voitures particulières de bloquer les arrêts d'autobus. L'OGB+L-ACAL a proposé de lancer une campagne de sensibilisation des automobilistes, identique à celle concernant les emplacements réservés aux personnes handicapées. Cette idée a trouvé l'appui du collège échevinal.

> A l'issue de leur réunion, les deux parties ont convenu de continuer le dialogue. A partir de ce jour, l'OGB◆L-ACAL informera le collège échevinal par écrit sur les doléances des conducteurs d'au-



OGB+L-ACAL bei hauptstädtischem Schöffenrat

Austausch über die Arbeitsbedingungen der Privatbusfahrer im Dienst der Stadt Luxemburg

Am 27. September 2005 kam eine Delegation des OGB+L-ACAL, bestehend aus Zentralsekretär Hubert Hollerich, ACAL-Präsident Mett Waldbillig, ACAL-Kassierer Fränz Dahm und dem Vorsitzenden des ACAL-Busvorstands Marc Crelo, mit dem hauptstädtischen Verkehrsschöffen Paul Henri Meyers zusammen.

Bei dem Gespräch, das in einem konstruktiven Klima verlief, standen vor allem aktuelle verkehrs- und gewerkschaftspolitische Anliegen betreffend die Vergabe von Verträgen an private Busunternehmen, aber auch die Straßen-

verkehrsordnung (Code de la route), die europäische Lenk- und Ruhezeitenverordnung, sowie die Gesundheit und Sicherheit am Arbeitsplatz im Mittelpunkt.

Ein Drittel in privater Hand

In Bezug auf die "sous-traitance", teilte der Verkehrsschöffe mit, dass der Anteil der privaten Busunternehmen am Gesamtvolumen - gemessen an den jährlich gefahrenen Kilometern - in den vergangenen 8 Jahren auf ein Drittel angewachsen ist. Gegenwärtig kommen täglich rund 60 Busse von Privatunternehmen auf dem Gebiet der Hauptstadt zum Einsatz. Der Fuhrpark der Stadt Luxemburg begreift 120 Fahrzeuge.

Der OGB+L-ACAL machte auf Verletzungen der Straßenverkehrsordnung, sowie der Lenk- und Ruhezeitenverordnung auf den hauptstädtischen Buslinien aufmerksam. Bei den Buslinien 3, 6 und 17 werden die gesetzlich vorgeschriebenen Pausen systematisch verletzt und die Fahrer werden gezwungen, die Maximal-Lenkzeit zu überschreiten. Der Schöffenrat wird sich der Problematik annehmen und dementsprechend bei den Unternehmen intervenieren. Der Schöffenrat willigte ein, dem OGB+L-ACAL, auf schriftliche Anfrage hin, eine Kopie des Vertrags, der zwischen der Stadt Luxemburg und den privaten Busunternehmen abgeschlossen wurde, zukommen zu lassen. Der OGB+L-ACAL verwies auf die Tatsache, dass es sich bei der "sous-traitance" um eine schleichende Privatisierung handelt und hat seine Bedenken für die Zukunft, vor allem, wenn von EU-Seite aus beschlossen wird, die zu schließenden Verträge europaweit auszuschreiben.

Erforderte Fremdsprachen bei den Busfahrern

Nicht einverstanden zeigte sich der OGB•L-ACAL mit der Vorgehensweise der Gemeinde Luxemburg, frankophonen Busfahrern die Ausübung ihres Berufs aufgrund der mangelnden Luxemburgisch Kenntnisse auf einer hauptstädtischen Buslinie zu verweigern. Der Verkehrsschöffe zeigte sich erstaunt über diese Information und erklärte, es habe hierfür niemals eine politische Entscheidung gegeben. Auch der zwischen

der Gemeinde und den privaten Busunternehmen abgeschlossene Vertrag sähe keine Sprachenklausel vor. Der OGB+L-ACAL überreichte dem Verkehrsschöffen eine Abschrift eines im Jahr 1990 erwirkten Gerichtsurteil, laut dem es genügt, eine der Amtssprachen zu beherrschen, um im öffentlichen Personentransportsektor tätig zu sein. Der OGB+L-ACAL schlug gleichzeitig vor, den nicht Luxemburgisch sprechenden Busfahrern Sprachkurse anzubieten.

Sanitäranlagen für alle zugänglich machen

Auf Zustimmung stieß der Vorschlag des OGB L-ACAL, die Sanitäranlagen der hauptstädtischen Busfahrer auch für die Privatbusfahrer zugänglich zu machen. Der Schöffenrat wird außerdem dafür sorgen, dass den Busfahrern künftig an den Termina allgemein Sanitäranlagen zur Verfügung stehen. Zu unterstreichen ist, dass die Lage auf dem Gebiet der Hauptstadt diesbezüglich katastrophal ist und, dass in der Zwischenzeit bei der Gewerbeinspektion interveniert wurde.

Zugeparkte Bushaltestellen

Von Pkws zugeparkte Bushaltestellen bereiten den Busfahrern Sorgen. Laut Straßenverkehrsordnung und laut Versicherungspolicen müssten die Busfahrer zur nächsten Haltestelle weiterfahren, wenn die angefahrene Haltestelle unzugänglich ist. Dies ist immer öfters der Fall. Lässt der Busfahrer die Kunden mitten auf der Straße trotzdem ein- oder aussteigen, trägt er bei einem Unfall sowohl strafrechtlich als auch zivilrechtlich die Verantwortung und riskiert vor Gericht zu einem Fahrverbot und zu einer Geldstrafe verurteilt zu werden. Verkehrsschöffe Meyers sieht eine Lösung darin, die Bushaltestellen bis zum Straßenrand auszubauen, anstatt, wie in der Vergangenheit, Einbuchtungen zu bevorzugen. Der OGB+L-ACAL schlug vor, ähnlich wie bei den Behindertenstellplätzen, eine Sensibilisierungskampagne in Zusammenarbeit mit der Polizei zu starten, damit die Bushaltestellen in Zukunft frei von abgestellten Pkws bleiben. Verkehrsschöffe Paul-Henri Meyers begrüßte auch diesen Vorschlag des OGB+L-ACAL

Beide Seiten beteuerten, in Zukunft den Kontakt weiter zu pflegen. Der OGB•L- ACAL wird in Zukunft jeweils schriftlich auf einzelne Missstände eingehen.

Übermüdung tötet

Endlich konkrete Maßnamen gefordert

Die Gewerkschaften OGB•L, LCGB, FNCTTFEL und FCPT mobilisierten für die Protestkundgebung der ETF (Europäische Transportarbeiterföderation) und der ITF (Internationale Transportarbeiterföderation) am 6. Oktober 2005 auf Kirchberg, wo zu diesem Zeitpunkt ein Ministerrat der EU-Verkehrsminister stattfand.

Immer noch stellt die Übermüdung am Lenkrad eine der Hauptursachen für zahlreiche Verkehrsunfälle dar. Sicherheitsnormen rücken im Busverkehr und im gewerblichen Straßengüterverkehr immer mehr in den Hintergrund, während "Just in Time" und Profitdenken, Delokalisierung, Beschäftigung von Kraftfahrern aus Billiglohnländern, systematisches Verletzen der Lenk- und Ruhezeitenregelung sowie das Missachten der maximalen Arbeitszeiten Überhand nehmen.

Eine Delegation der ETF, zu der OGB•L-Zentralsekretär Hubert Hollerich gehörte, wurde gegen 9.00 Uhr vom britischen Ratspräsidenten empfangen. Das knapp I0-minütige Gespräch war wenig aufschlussreich.

Zusammen mit den anderen europäischen Gewerkschaften fordern OGB•L, LCGB, FNCTTFEL und FCPT:

- eine rasche Umsetzung der Arbeitszeitrichtlinie 2002/15 in allen EU-Mitgliedsstaaten
- eine Verbesserung der Lenk- und Ruhezeitenverordnung 3820/85
- effiziente Kontrollen und eine ernsthafte Sanktionierung der Unternehmen, die sich nicht an die gültige Gesetzgebung halten
- das Einrichten von adäquaten und ausreichend Parkplätzen, um es den Berufskraftfahrern zu ermöglichen, überhaupt ihre Ruhezeiten einzunehmen
- ◆ die Entlohnung aller geleisteten Dienstzeiten

OGB+L-ACAL beim Transportminister

Sozialbedingungen im Straßentransport gefährdet

Eine Delegation des OGB•L-ACAL, bestehend aus Zentralsekretär Hubert Hollerich, Gewerkschaftssekretär Fränz Hoffmann, ACAL-Präsident Mett Waldbillig und Vizepräsident Biagio Pazzaglia traf sich am 14. Oktober 2005 mit Transportminister Lucien Lux. Diskutiert wurde vor allem über die Sozialbedingungen im Lkw-, im Bus- und im Taxisektor.



Lohndumping im Lkw-Bereich

Der OGB L-ACAL machte unmissverständlich klar, dass er sich mit allen Mitteln gegen die Praktiken verschiedener Transportunternehmen, die beispielsweise polnische Kraftfahrer zu polnischen Lohn- und Sozialbedingungen in Luxemburg beschäftigen, wehren wird. Es handelt sich bei dieser Vorgehensweise um Lohndumping, das die gesamten Sozialbedingungen im Straßentransport gefährdet. Diese Praktiken können mit Kralowetz respektive mit den in der Bolkestein-Richtlinie vorgesehenen Prinzipien des Herkunftslandes verglichen werden.

Effiziente Kontrollen nötig

Der OGB L-ACAL verlangte verstärkte Kontrollen und auch Kontrollen, bei welchen nicht nur die Lenk- und Ruhezeiten kontrolliert werden, sondern auch gleichzeitig die geleistete Gesamtarbeitszeit. Der OGB L-ACAL bedauerte in diesem Zusammenhang, dass es

auf europäischer Ebene nicht zu einem Konsens im Transportministerrat gekommen sei. Außer Frankreich hätten sich alle anderen EU-Mitgliedsstaaten gegen effizientere Kontrollen ausgesprochen, so dass dieses Thema nun Gegenstand einer Schlichtungsprozedur werden wird.



Taxisektor droht im Chaos zu versinken

Falls die Politik und die Kontrollorgane nicht dringend eingreifen, riskiert der Taxisektor im Chaos zu versinken. Sowohl auf dem Flughafen als auch in der Stadt Luxemburg und in Esch/ Alzette ist die Lage sehr ernst. Schwarzarbeit, vor allem nachts, Nichtbeachten der Taxigesetzgebung, unlauterer Wettbewerb durch Minibusse und Nichteinhalten des Kollektivvertrags stellen die Hauptprobleme im Sektor dar.

Streitfall elektronischer Tachograph

Busse und Lkws, die neu aus dem Werk kommen, müssen laut einer EU-Richtlinie, mit dem neuen elektronischen Tachograph ausgestattet sein. Die 75.-€ teure Chip-Karte, die für das Funktionieren dieses Geräts benötigt wird, soll laut Handelskonföderation von den Fahrern selbst finanziert werden. Dies stößt auf heftigen Widerstand des OGB+L-ACAL, welcher der Meinung ist, bei der Chip-Karte handele es sich um Arbeitsmaterial und dieses müsse vom Arbeitgeber kostenlos zur Verfügung gestellt werden. Der OGB+L-ACAL verlangt schnellstens eine Einigung in diesem Streitfall.

Erfordert sind nun konkrete Antworten und Taten seitens des Transportministers und aller anderen politisch verantwortlichen Mandatsträger.



Conférence ETF sur l'avenir de l'aviation civile

Du 29 au 30 septembre 2005 en Grèce

Depuis plusieurs années, le syndicat Aviation Civile de l'OGB L s'investit, au sein de l'ETF (Fédération Européenne des Travailleurs du Transport) pour que les intérêts de ses membres soient également défendus au niveau européen. C'est un fait que l'avenir du secteur de l'industrie aérienne se décide principalement au niveau européen respectivement au niveau mondial. Nous vivons dans un entourage marqué par la libéralisation et la globalisation dans lequel un petit pays comme le Luxembourg souffre de plus en plus.

L'ETF Civil Aviation est structuré en sous-groupes. L'OGB•L participe au travaux des comités suivants :

- le personnel de cabine (Crew)
- assistance en escale (Groundhandling)
- ◆ contrôleurs de la circulation aérienne

La présidence de la conférence à Athènes, organisée conjointement par l'ETF et la Commission européenne, était assurée par François Ballestero, secrétaire politique de l'aviation civile auprès de l'ETF. Des intervenants syndicaux, patronaux et politiques ont expliqué la situation dans laquelle le secteur se trouve actuellement.

Libéralisation et les conséquences

Un des sujets prédominants de la conférence était celui de la libéralisation dans le domaine de l'aviation civile, une politique qui aura un impact non négligeable sur les structures des sociétés et des conditions de travail et de rémunération des salariés, dont notamment :

- I.La privatisation
- 2. L'arrivée de compagnies aériennes à bas prix (Low Cost Carrier)
- 3. Une croissance au niveau des compagnies aériennes régionales
- 4. Une consolidation de l'industrie (alliance KLM/AF)
- 5.La création de HUBs de types américain
- 6. Des prix intéressants pour les passagers

Les conséquences négatives seront :

- Ldes faillites
- 2. des pertes d'emplois à tous les niveaux (les faillites de Sabena et de Swissair ont montré l'exemple, d'autres compagnies aériennes traditionnelles comme Iberia, Allitalia, Olympic Airways ont de sérieux problèmes pour survivre)
- 3 augmentation de la productivité
- 4. davantage de flexibilité exigée de la part des salariés
- 5. dégression des conditions de travail et de la qualité de vie
- 6.mise en question du niveau des salaires
- 7. outsourcing et délocalisations aux fins de réduire les coûts

La Commission européenne de même que le Parlement européen ont la ferme intention de libéraliser partout où cela est possible et à n'importe quel prix! L'ignorance des responsables politiques des problèmes qui se posent au niveau et au niveau des emplois est plus que regrettable. Trop souvent, la stratégie des compagnies aériennes se base uniquement sur la compétitivité et la réduction des coûts. Cette politique va au détriment du personnel. La concurrence entre le TGV (train à grande vitesse) et l'avion est un autre fait qui n'est pas à ignorer non plus.

Les priorités de l'ETF

Pour faire face à cette situation, l'ETF a défini ses priorités comme suit :

- la sécurité est primordiale (Safety is paramount). Le mois d'août 2005 était un des plus noirs pour l'aviation civile. Pourtant le personnel de cabine d'Air France a démontré d'une façon exemplaire à Toronto, comment une équipe bien formée peut sauver des vies! La revendication des syndicats de travailler sur des hauts standards de formation licenciés par un brevet, est revenu dans l'actualité! Le service à bord est un volet commercial et certainement très important, mais le volet concernant la sécurité en cas d'incident ou d'accident est un volet encore plus important!
- l'engagement encore plus ferme pour une Europe sociale.

- l'intensification du dialogue social entre la Commission européenne et les partenaires sociaux.
- influencer toutes les directives ou règlements européens ayant trait à l'aviation civile.
- combattre, avec tous les moyens, la perte éventuels d'emplois et la dégradation des conditions de travail qui risquent d'être « harmonisées vers le bas ».

Situation à l'aéroport de Luxembourg

Luxair est confrontée à la fois à une concurrence agressive d'autres sociétés et à la perte de certains avantages dues aux mesures de libéralisation déjà mises en place. L'arrivée des « Low Cost Carrier » et leur politque de prix bas a mené Luxair à revoir sa structure de prix. L'an 2007 sera une année très importante pour notre compagnie nationale. La nouvelle aérogare sera mise en service. Des augmentations de coûts pour tous les utilisateurs risquent de suivre. La perte d'emplois restera un sérieux danger. Heureusement le revenu de la manutention de fret a évité que Luxair n'écrive des chiffres rouges jusqu'à présent. Les activités de Cargolux ont donc une grande influence sur la situation financière de Luxair. L'OGB+L restera vigilant et défendra au maximum les intérêts de ses membres et de tous les autres salariés.

Cargolux : La compagnie de fret aérien a absolument besoin d'un nouveau hangar ce qui permettra, enfin, d'assurer une maintenance conforme aux normes légales et sous des conditions humaines. Depuis des années, le dossier concernant la construction du nouveau hangar ne semble pas avancer. Le personnel concerné doit travailler dans des conditions insupportables, surtout l'hiver. En tant que petit pays, nous devrions être fiers de pouvoir compter parmi nous une des plus importantes compagnies aériennes de fret de l'Europe et du monde. Les responsables politiques devraient soutenir cette société pour que les centaines d'emplois soient garantis à Luxembourg. Malheureusement une certaine opposition des habitants de la périphérie de l'aéroport peut être constatée. Une campagne d'information et de sensibilisation s'impose.



Cargolux est, en effet, un employeur attractif au Luxembourg et la situation actuelle du marché d'emplois ne nous permet pas de chasser certains départements de Cargolux.

Annette Schuler-Vandeputte Syndicat Aviation

OGB+L und Gilde der Fluglotsen

Kooperationsvertrag unterzeichnet

Am 14. Oktober 2005 unterzeichneten der OGB*L und die "Guilde luxembourgeoise des contrôleurs de la circulation aérienne" einen Kooperationsvertrag und besiegelten damit ihre zukünftige Zusammenarbeit sowohl auf gewerkschaftlicher als auch auf transportpolitischer Ebene.

Für den OGB•L unterzeichneten der Präsident Jean-Claude Reding, der Zentralsekretär für den öffentlichen Sektor Tom Jungen und der Zentralsekretär des Syndikats Zivile Luftfahrt Hubert Hollerich den Vertrag. Die Fluglotsengilde war vertreten durch ihren Präsidenten Frank Klaess, ihren Vizepräsidenten Jean-Claude Wahl und ihren Sekretär Carlo Komes.

In OGB+L-Gremien vertreten

Die Gilde der Fluglotsen wird ab sofort in den Gewerkschaftsgremien des OGB+L vertreten sein. Auch wird sie aktiv in die Arbeiten des OGB+L im Rahmen der ETF (Europäische Transportarbeiterföderation) und der ITF (Internationale Transportarbeiterföderation) eingebunden. Dies ist umso wichtiger, um den bevorstehenden Herausforderungen in Sachen Liberalisierung des Luftfahrtverkehrs mit geeinten Kräften und mit den geeigneten Mitteln entgegen zu wirken. Ein speziell eingesetztes Begleitkomitee, bestehend aus Vertretern des OGB+L-Syndikats Zivile Luftfahrt, des Syndikats Öffentlicher Dienst und aus Vertretern der Fluglotsengilde wird die Umsetzung des unterzeichneten Kooperationsvertrags vorantreiben.

Machtpoker auf Findel beenden

Zusammen mit der Gilde der Fluglotsen möchte der OGB+L die Interessen der



Fluglotsen auf Findel noch besser vertreten und sich für das Beibehalten ihres Staatsbeamtenstatuts einsetzen. Der OGB*L stellt das Weiterbestehen der Flughafenverwaltung nicht in Frage. Darüber hinaus gilt es das Machtgerangel zwischen Flughafenverwaltung, Flughafenbetreiberfirma und Transportministerium endlich zu stoppen und klare Verhältnisse zu schaffen, welche die Kompetenzen der einzelnen Akteure aufzeichnen. Der zurzeit stattfindende Machtpoker dient der Sache nicht und wird auf dem Buckel der Beschäftigten ausgetragen.



Circuit Foil

Entrevue des représentants du personnel de Circuit Foil et de l'Asbl. Sidérurgie avec les ministres Jeannot Krecké et François Biltgen

Suite à la fermeture de l'usine I et la nouvelle suppression d'emplois chez Circuit Foil Luxembourg à Wiltz, une délégation de l'Asbl. Sidérurgie et un comité restreint des délégations des ouvriers et employés de l'entreprise a récemment recontré le ministre de l'Economie et le ministre du Travail et de l'Emploi.

Etant donné que la nouvelle stratégie de Circuit Foil consiste à s'allier avec un partenaire chinois pour la création d'un site de production en Chine, il va sans dire que dans les mois et années à venir, l'activité sur le site de Wiltz risque encore d'être réduite. D'où l'inquiétude et la vigilance continue des représentants du personnel et des syndicats.

Au niveau social, les membres de l'Asbl. Sidérurgie, soutenus par les délégués de l'entreprise, ont demandé au ministre du Travail et de l'Emploi de faire bénéficier les travailleurs touchés par des suppressions d'emplois de tous les outils que l'Etat met à disposition des salariés pour de retrouver un travail, avant de les faire bénéficier, le cas échéant, de l'intégration dans la C.D.R. (Cellule de reclassement).

Le ministre du Travail a réaffirmé son soutien, mais il est d'avis que le reclassement du personnel excédentaire devra se faire en interne au niveau du groupe Arcelor, c'est-à-dire via les sites sidérurgiques. Il a aussi annoncé que l'Administration de l'Emploi mettra à disposition des concernés une aide à la formation en vue d'une réorientation professionnelle.



Les représentants syndicaux ont pris acte de cette prise de position ministérielle.

Quant au volet économique et dans un souci de rester compétitif par rapport à l'Asie, les parties étaient d'avis que le prix de l'énergie électrique, dont Circuit Foil est gros consommateur, ne doit plus suivre une courbe croissante telle que connue en 2004 et 2005, avec une aug-

mentation de plus de 20%. Afin de garantir les emplois au Grand-Duché, il faut aussi garantir des coûts de production compétitifs et, par conséquent, le prix de l'électricité doit rester à un niveau bas. Le ministre de l'Economie a souligné qu'il mettrait tout en œuvre pour réduire le prix de l'énergie et qu'il espère pourvoir compter sur l'appui de tous les acteurs économiques du pays pour arriver à cet objectif.



DELPHI Automotive Systems Luxembourg

L'OGB+L s'inquiète : le Luxembourg (pas encore) concerné ?

Ce qui a été annoncé depuis un certain temps a été officialisé maintenant : Delphi Corporation a placé ses activités américaines sous la protection du régime du chapitre II du Code américain des faillites. Cette procédure est entamée pour lui permettre d'accomplir le plan de restructuration de ses activités ayant pour but de résoudre les problèmes structurels de coûts de production élevés aux Etats-Unis.

Il est évident qu'une annonce de cette envergure est un signe d'alarme pour les syndicats et dans ce cas précis pour l'OGB*L étant donné que la délégation du personnel de Delphi Luxembourg qui occupe actuellement plus de 600 personnes sur son site de Bascharage se compose exclusivement de délégués OGB*L.

Dans ce contexte et sur demande de l'OGB*L, la direction de Delphi Luxembourg a confirmé lors d'un entretien avec le secrétaire syndical en charge du dossier, que la restructuration n'aurait aucune incidence sur les activités des filiales non américaines et partant celle du Luxembourg. Le placement sous régime du chapitre II du Code américain des faillites devrait toucher exclusivement les sites nord-américains du groupe. Néanmoins, l'OGB*L tient à souligner qu'il restera sur ses gardes pour suivre de très près l'évolution de ce dossier.

Il va sans dire que les négociations pour le renouvellement de la convention collective du personnel de Delphi Luxembourg qui débuteront dans les semaines à venir seront marquées par cette situation très délicate.

Formation interne à l'OGB+L

Récemment, les experts de la Chambre des Employés privés, MM. Norbert Tremuth, directeur et Sylvain Hoffmann, conseiller, sont venus exposer aux secrétaires tarifaires et régionaux de l'OGB•L, les résultats de l'analyse relative aux coûts salariaux - globaux et sectoriels - luxembourgeois. Pour conclure, il a été retenu que si le travail a un coût, il génère également de la valeur qu'il convient de mesurer et de mettre en relation avec lesdits coûts des richesses.



17 octobre 2005 : 24 heures de solidarité féministe Changer le monde pour changer la vie des femmes pour changer le monde pour changer la vie des femmes ...



Le lundi, 17 octobre 2005, des femmes du monde entier ont accompagné la course du soleil autour de la terre pour démontrer 24 heures de solidarité féministe mondiale. A midi, dans tous les fuseaux horaires de la planète, elles sont sorties dans les rues pour manifester leur adhésion à la Charte mondiale des femmes pour l'humanité et à ses valeurs. Les actions ont commencé dans les Îles du Pacifique, se sont poursuivies en Asie, au Moyen-Orient, en Afrique et Europe et enfin dans les Amériques.

A Luxembourg, une délégation s'était mobilisée à la Place d'Armes entre 12h00 et 13h00 pour suivre la vague.

En décembre dernier la Marche mondiale des femmes avait adopté une Charte mondiale des femmes pour l'humanité qui décrit le monde que les femmes veulent construire. Plusieurs organisations de femmes luxembourgeoises et deux syndicats avaient adhéré à cette charte et élaboré un cahier de revendications luxembourgeois pour combattre la violence à l'égard des femmes. La charte promeut cinq valeurs : égalité, liberté, solidarité, justice, paix. Depuis le 8 mars dernier, cette Charte a circulé dans le monde entier et les femmes ont organisé des actions pour faire connaître son contenu.









Institut de Formation Economique et Sociale



CALENDRIER DE FORMATION

REF.	DATE	INTITULE DU COURS
5127	7. Nov 8. Nov.	Diskriminierung und Mobbing am Arbeitsplatz
5142	14 nov 15 nov.	Le chômage et sa législation
5054	16. Nov 17. Nov.	Der Arbeitsvertrag
5093	21 nov 22 nov.	Le salaire ou traitement
5153	23 nov.	Le médiateur au Luxembourg
5119	24. Nov 25. Nov.	Rechenschaftsberichte und Sitzungsprotokolle konstruktiv verfassen und präsentieren
5133	24 nov 25 nov.	La mondialisation de l'économie
5138	28. Nov 29. Nov.	Die Globalisierung
5094	28. Nov 29. Nov.	Der Lohn, das Gehalt

12. rue du château • L-5516 Remich • Tél.: 26 66 13 – 1 • Fax.: 23 69 93 52 • ifes@ifes.lu

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Je déclare avoir lu le règlement	Je désire m'inscrire au séminaire suivant: Référence: Intitulé	Code Postal: Téléphone: Conformément à l'article 3 du 1'IFES de solliciter une dispense	Nom de l'employeur: Adresse: Rue:	Code Postal: Téléphone/GSM: Profession:	Date de naissance: Nationalité: Adresse: Rue	Merci de nous fournir l' à la prise Nom et prénom:	MOGB-L E
Je déclare avoir lu le règlement de participation de l'IFES/OGB+L Lu et approuvé le, Signature:	ire suivant: Infitulé du séminaire: Date:	Code Postal: Fax: Conformément à l'article 3 du règlement de participation, je demande au secrétariat de l'IFES de solliciter une dispense de service auprès de mon employeur: oui non non non non non non non non non no	Z _. .	Localité: e-mail:	Lieu de naissance: Matricule:	Merci de nous fournir l'ensemble de ces informations indispensables à la prise en compte de votre inscription. lom et prénom:	INSTITUT DE FORMATION ECONOMIQUE ET SOCIALE

FRONTALIERS

L'OGB+L forme ses délégués frontaliers belges

L'importance du travail transfrontalier n'est plus à faire dans la Grande Région. Quand on sait que pas moins de 30.000 personnes passent la frontière belgo-luxembourgeoise quotidiennement pour se rendre à leur travail, on comprendra donc aisément que l'OGB•L pose également ses bases sur le sol belge pour être toujours plus près de ses adhérents.

En effet, l'OGB•L assure des permanences sociales, à l'intention des frontaliers, dans plusieurs villes frontalières belges et ce, depuis plusieurs années déjà. Mais cette démarche se veut être encore plus significative : fin septembre 2005, 20 délégués d'entreprises luxembourgeoises, mais résidant tous en Belgique, ont suivi une formation de deux jours à La Roche en Ardenne. Organisés conjointement par les deux sections des frontaliers belges de l'OGB•L, ces cours avaient pour but de parler des problèmes sociaux que les salariés grand-ducaux rencontrent au quotidien, le tout vu dans le contexte du travailleur frontalier belge. Les thèmes évoqués ont rencontré beaucoup d'intérêt de la part des participants et notamment la présentation de toute la panoplie de prestations familiales, des différentes formes de pension ou de préretraite, des problèmes spécifiques des intérimaires et surtout des changements en matière d'assurance maladie.

Vu la grande assiduité des délégués, les organisateurs pensent déjà à reconduire de telles journées pour en faire bénéficier un maximum de représentants personnel afin qu'ils efficacepuissent ment informer les travailleurs frontaliers belges dans entreprises leurs respectives.



RENZGÄNGER

Grenzgänger Deutschland

OGB+L/ACAL TRANSPORT

Grenzgänger Deutschland

Auf Wunsch vieler Mitglieder lädt der OGB*/ACAL Transport-Grenzgänger

Deutschland zu einem Vortrag zu den Themen Doppelbesteuerung, Ladungssicherung,

Bußgeldkatalog, EU Schicht- und Ruhezeit ein.

Diese Informationsversammlung findet statt

am Samstag dem 12. November 2005 um 14.30 Uhr im Park-Hotel in Konz

Referenten:

ein deutscher Rechtsanwalt und ein Mitarbeiter der Polizei

Regionale Düdelingen-Osten und Regionale Zentrum

Rentnerabteilungen

Am Dienstag, den 27. September hatten die Rentnerabteilungen der Regionale Düdelingen-Osten und der Regionale Zentrum zur 5. Moselfahrt an Bord der «Princesse Marie-Astrid» mit anschließender Besichtigung des Europa-Hauses in Schengen eingeladen. Unsere Bilder zeigen die zufriedenen Teilnehmer in der Eingangshalle des schönen Schiffes.



OGB+L-Rentnerabteilung Esch/Alzette

Ausflug und 80. Geburtstag von Emile Hellenbrand

Am 21. September 2005 wurde im Rahmen des diesjährigen Ausflugs der Escher Rentnersektion der 80. Geburtstag von Emile Hellenbrand, einem Gewerkschafter der ersten Stunde gefeiert.



ong

ONG Solidarité syndicale

Un nouveau Conseil d'administration

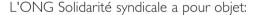


Lors de sa réunion extraordinaire en date du 23 septembre, l'ONG Solidarité syndicale s'est doté d'un nouveau Conseil d'administration composé comme suit:

René Pizzaferri, président Jean-Claude Reding, vice-président Nico Clement, secrétaire général Roger Berend, trésorier Maguy Baasch, assesseur Henri Bossi, assesseur Marie-Jeanne Leblond, assesseur

Philippe Da Silva, vérificateur des comptes Marcel Detaille, vérificateur des comptes

Membres : tous les membres du Comité exécutif de l'OGB+L et les membres-fondateurs



- de proposer des projets de développement économique, social, technique et culturel en faveur des pays en voie de développement,
- de fournir une aide directe ou indirecte à des organisations, institutions et habitants de ces pays et notamment aux organisation syndicales; d'envoyer des coopérants dans le cadre de ces projets,
- de rassembler et de gérer des fonds et d'acquérir des bien meubles et immeubles utiles à l'action de l'association.
- de collaborer avec des organisations qui poursuivent des buts semblables, ainsi qu'avec les autorités.







Jeden Freitag / Chaque vendredi

Newsletter online

Jeden Freitag: Der online-Newsletter des OGB+L

Seit Ende Mai existiert unser online-Newsletter, mit dem wir Sie per Mail wöchentlich, oder bei aktuellen Gegebenheiten auch zusätzlich, über die wichtigsten Ereignisse informieren, auf aktuelle OGB+L-Veranstaltungen und Dossiers hinweisen und interessante Links anbieten. Wenn Sie diesen neuen OGB+L-Dienst in Anspruch neh-

men möchten, dann können Sie sich auf unserer Webseite

Chaque vendredi : la lettre d'information online de l'OGB+L

Depuis mai, nous vous informons - après inscription - au moins une fois par semaine, le cas échéant plus souvent, par mail sur les événements d'importance, les manifestations de l'OGB+L, nous vous tenons informés des dossiers en cours et vous signalons les liens intéressants. Si vous voulez profiter de ce nouveau service de l'OGB+L, abonnez-vous en cliquant sur la case correspondante de notre site Internet www.ogbl.lu.



www.ogbl.lu per Klick abonnieren.

Newsletter

Confédération Syndicale Indépendante du Luxembourg | Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg

Newsletter Nº10 du 23/09/2005

Site Internet de l'OGB-L http://www.ogb-l.lu

Newsletter : Pour s'inscrire ou se désinscrire, cliquer ici

Manifeste sur le futur industriel de notre pays et la sécurité de l'emploi dans l'industrie

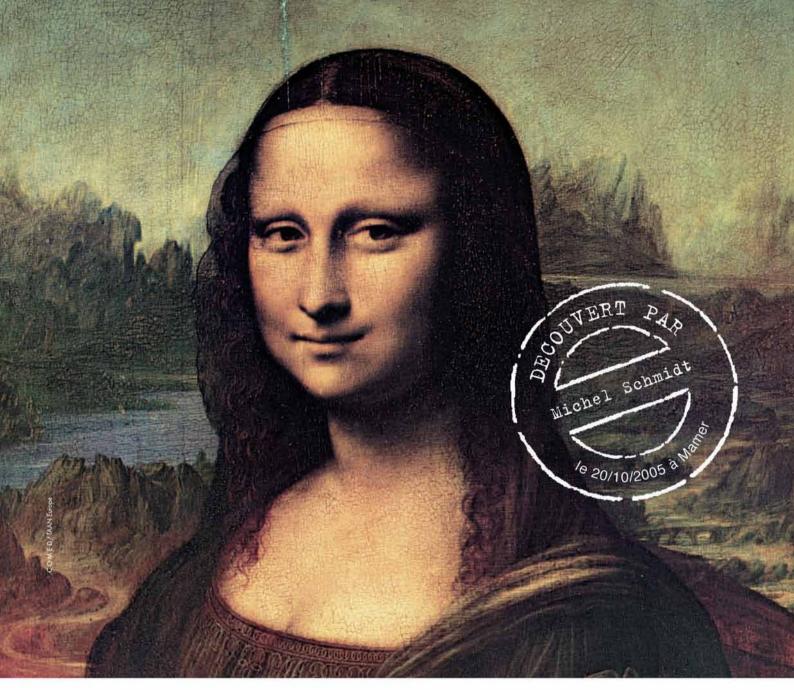
400 délégués et militants des syndicats industriels de l'OGBL s'adressent au gouvernement et aux employeurs

CHANGEMENT d'ADRESSE et/ou d'EMPLOYEUR

Il est important de communiquer vos changements d'adresse, de patron, non seulement à la commune, à l'employeur, à vos établissements financiers, au Centre commun de la Sécurité sociale (Département Affiliation), à la Caisse Médico-Chirurgicale Mutualiste, mais également à votre syndicat.

Avis de changement à découper et à envoyer à l'OGB+L, Monsieur Joël Jung - B.p. 149 - L-4002 Esch/Alzette ou à faxer au (+352) 54 16 20

Nom et prénom:		Matricule de Sécurité sociale:
Matricule OGB+L:		Date de naissance:
CHANGEMENT D'ADRESSE		
Anciennement:		
Rue et numéro		
Code postal	Localité	
Actuellement:		
Rue et numéro		
Code postal	Localité	
CHANGEMENT D'EMPLOYEU	JR	
Anciennement:		
Actuallament		



Les Essentiels d'Universalis. 22 volumes à collectionner.

DÉCOUVREZ OU REDÉCOUVREZ CE QUE L'HOMME A DÉCOUVERT.

Dès le 20 octobre, l'essentiel du savoir humain en 22 volumes. Offre historique: le 1er volume vous est offert gratuitement, les 21 volumes suivants sont vendus chaque jeudi au prix exceptionnel de 11,90 € par tome* à l'achat d'un exemplaire du Tageblatt, du Quotidien ou du Jeudi.

*Hors prix du journal Tageblatt, Le Quotidien ou Le Jeudi. Offre valable dans la limite des stocks disponibles.









LA FRONTIÈRE FRANCO-LUXEMBOURGEOISE, UN BAIN DE JOUVENCE ... ?

Monsieur X a introduit une demande d'invalidité auprès de la caisse de pension compétente. Cette dernière lui a refusé l'octroi de la pension d'invalidité au motif qu'il n'était pas à considérer comme invalide au sens de l'article 187 du Code des assurances sociales.

Cette décision a fait l'objet d'une opposition devant le Comité-directeur qui a confirmé la décision préalable. Cette nouvelle décision a fait l'objet d'un recours devant le Conseil arbitral des assurances sociales. Cette juridiction a demandé une expertise auprès d'un médecin spécialiste qui avait pour mission d'examiner l'intéressé et de se prononcer dans un rapport détaillé et motivé sur le taux d'IPP et éventuellement sur le caractère temporaire ou permanent de l'invalidité. Cette expertise a confirmé le caractère temporaire d'une invalidité avec un taux d'IPP de 66,66 %. Monsieur X a donc obtenu gain de cause devant le Conseil arbitral des assurances sociales. Tout est bien qui finit bien. Mais...

Monsieur X réside en France. Ayant un crédit immobilier, il se met en rapport avec l'assurance contractée sur le prêt et sollicite auprès de l'organisme concerné la garantie-invalidité en transmettant une copie du jugement de la juridiction luxembourgeoise. L'assureur soumet l'intéressé

à un médecin-expert en France faisant abstraction de l'expertise médicale réalisée au Luxembourg et du jugement du Conseil arbitral. Par un courrier notifié au mois d'août 2005, l'assureur en question refuse la prise en charge de la garantie-invalidité sur base de l'expertise qu'il a ordonnée en France et qui, tenez vous bien, retient un taux d'IPP de 10 %.

Une différence de 56,6 % de taux d'IPP entre deux expertises! Comment peux-t-on arriver à des conclusions diamétralement opposées sur une question de taux d'IPP? C'est impossible et scandaleux. Cela revient à dire que Monsieur X en passant la frontière franco-luxembourgeoise a subi un bain de jouvence et a retrouvé toute sa vitalité et sa jeunesse et qu'il est apte au travail.

Quoi qu'il en soit, l'organisme d'assurance maintient sa position (comme par hasard), et cette affaire devra faire l'objet d'un contentieux devant les juridictions compétentes.

Il y a cette phrase reprise par des milliers de personnes qui dit : « On n'est bon que pour payer ». Cette phrase prend tout son sens dans cette affaire ...

Philippe Manenti

CONFERENCE INFO 2005

Les nouvelles dispositions en matière d'incapacité de travail et de reclassement professionnel

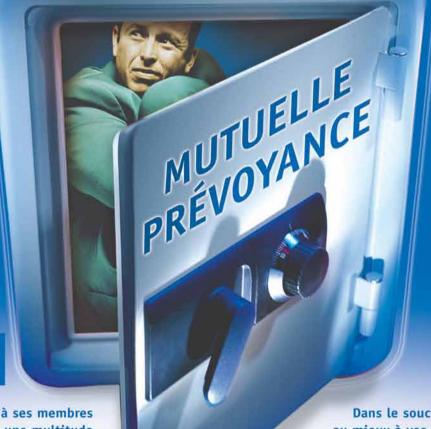
La section des frontaliers français de l'OGB+L organise et vous invite dans le cadre des nouvelles dispositions sur l'incapacité de travail ainsi que des nouvelles dispositions en matière de reclassement professionnel à une réunion d'information qui se déroulera le :

MERCREDI 16 NOVEMBRE 2005 à partir de 18h00 Salle Jean Moulin Avenue Salvador Allende à Audun-le-Tiche

René PIZZAFERRI, secrétaire social et membre du Bureau exécutif de l'OGB•L, expliquera toutes les facettes de ces nouvelles dispositions entrées en vigueur à partir du le mai 2005.

Un pot de l'amitié clôturera cette réunion.

COUVERTURE SANTÉ ET PRÉVOYANCE TRANSFRONTALIÈRE



L'OGB+L offre à ses membres depuis toujours une multitude de services dans différents domaines. C'est à ce titre qu'en 1997 nous avons signé un accord de partenariat avec la mutuelle M.G.T.L., affiliée aux Mutuelles de France.

RÉGIME GÉNÉRAL ET LOCAL (ALSACE - MOSELLE)

Dans le souci de répondre
au mieux à vos attentes
et à vos besoins en matière de protection
sociale, M.G.T.L. - PROVIDENCE vous propose
aujourd'hui une nouvelle offre mutualiste
«SANTÉ-PRÉVOYANCE» spécialement créée
pour votre statut de Frontalier.

POUR BÉNÉFICIER DES TARIFS PRIVILÉGIÉS M.G.T.L. - PROVIDENCE/OGB+L :

N'hésitez pas à contacter un(e) des conseiller(e)s mutualiste M.G.T.L. Providence au N°Azur 0 810 600 274 ou retournez le coupon-réponse ci-dessous dûment complété à :

Agence de Villerupt : 4, rue Hess - 54190 VILLERUPT Tél. : 03 82 89 20 03 - Fax : 03 82 89 49 40 Agence de Longwy: 29, avenue de Saintignon - 54400 LONGWY-Bas Tél.: 03 82 24 39 09 - Fax: 03 82 23 22 37









Demandez un devis personnalisé grâce à notre formulaire en ligne sur le site www.ogbl.lu (rubrique services/affiliation)

r		
1		Nom:
1		Adresse: Code Postal : VILLE :
I		Tél.: E-mail:
V	1	☐ Je souhaite recevoir une information complète - Régime Sécurité Sociale : ☐ Général ☐ Local
		N° Adhérent OGB+L:
	O	Votre date de naissance :

ACAL et Mutuelle de l'ACAL

75° anniversaire de l'ACAL et de la Mutuelle de l'ACAL

Samedi 3 décembre 2005 au Centre culturel à Sandweiler

Programme des festivités:

17h00 Ouverture

Mot de bienvenue du président de l'ACAL,

Mathias Waldbillig

Allocution du président de l'OGB+L,

Jean-Claude Reding

17h30 Discours du ministre des Transports, Lucien Lux Discours du ministre du Travail et de l'Emploi,

François Biltgen

18h00 Intervention d'un représentant du Conseil Supérieur de la Mutualité

18h15 Intervention d'un représentant du

collège échevinal

18h30 Distinction des jubilés de l'ACAL

20h30 Groupe Flamenco "Canela Pura"

21h30 Concert du groupe luxembourgeois

"Millermoaler"

ACAL-Sektion Luxemburg

Die ACAL-Sektion Luxemburg lädt alle OGB+L-ACAL Mitglieder und ihre Familien ein, zu ihrem

THEATER-OWEND mit den "Theater-Frenn Käldall"

"Nowuess mat Nowéien"

(lustiger Dreiakter)

am Samstag den 26. November 2005 im Festsaal im Pfarrheim St Joseph in Gasperich Vorhang: 20.15 Uhr

Eintritt: 7.-€ (im Vorverkauf: 3.-€)

Reservierung:

Mett Waldbillig - Tel: 23 62 12 68 oder GSM: 091 14 36 26 Fränz Dahm - Tel: 49 23 09 oder GSM: 091 74 95 73

ACAL-Sektion Luxemburg

Reise nach UNGARN - BALATON-See vom 2. bis 10. Juni 2006

Die ACAL und die OGB+L Sektion Luxemburg laden alle Mitglieder zu ihrem Ausflug nach Tapolka am Balaton-See in Ungarn ein.

Die Abfahrt erfolgt am Freitag den 2. Juni 2006; die Rückreise in einem modernen Reisebus der Firma Demy-Cars ist für Samstag den 10. Juni 2006 vorgesehen.

Übernachtung im neu erbauten 4-Sterne Hotel "Pelion", das ca.15 Kilometer vom Balaton-See entfernt liegt. Alle Zimmer sind mit Balkon, Bad oder Dusche, WC, Telefon, Minibar, Haarfön, Bademantel, Safe, Internetanschluss, TV und Radio (Satellitenprogramme) ausgestattet.

Das Hotel verfügt über ein gemüt<mark>liche</mark>s Restaurant, eine gr<mark>oßz</mark>ügige Hotelhalle, eine nette Bar, 4 Tennisplätze (2 be<mark>deckte und 2 i</mark>m Freien), 2 Squashplätze, einen Konditionsraum, Mini Golf, ein Erlebnisbad mit Kinderbecken, Sauna, Dampfbad, Solarium, Darts, Billard, Kosmetik, Friseur.

Das Hotel liegt in einem 4 Ha großen Park, direkt über d<mark>er</mark> Heilg<mark>ro</mark>tte (direkter Zugan<mark>g vo</mark>m Hotel in die Heilgrotte<mark>), deren</mark> Heilwirkung gegen Atembeschwerden

Vollpension ab dem ersten bis zum letzten Tag der Reise (außer mittags in Budapest und abends in der Raststätte bei der Rückfahrt). Im Hotel jeden Morgen abwechslungsreiches Frühstücksbuffet. Abends Buffet mit großer Auswahl.

Im Fahrpreis enthalten sind:

- eine Tagesfahrt nach Budapest
- ein Ausflug zu einer Csikos in der Puszta (einheimischer Reiseleiter, inkl. Mittagessen)
- Besichtigung der Crystal-Glashütte in Zalavar (inkl. Mittagessen)
- Weinprobe im Weinkeller in Szigliget mit Abendessen
- ◆ Ungarische Bauernhochzeit mit Abendessen
- ◆ Besichtigung der Burg Sümeg, Ritterspiele sowie mittelalterliches Abendessen auf Burg Sümeg
- Ausflug nach Badacsony (inkl. Mittagessen)

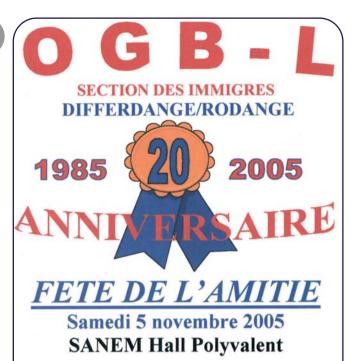
ACAL und OGB+L Mitglieder können an dieser Reise teilnehmen zum Vorzugspreis im Doppelzimmer: 549.-€ - Einzelzimmer: 659.-€ - Kinder bis 12 Jahre im Zimmer der Eltern: 449.-€

Infos und Anmeldungen bei Mett Waldbillig - 17, am Hoirbock L-8552 Oberpallen

Tel: 23 62 12 68 Fax: 26 62 02 69 GSM: 091-14 36 26

Email: mathiasw@pt.lu

Anmeldeschluss: so lange freie Plätze vorhanden sind (spätestens 1. März 2006)



Programme:

19h00 : Séance académique Internevtion de Marie-Jeanne Leblond, vice-présidente de l'OGB◆L Inauguration du drapeau de la section Présence de nombreux invités Vin d'honneur

Encadrement musical:
Big Music Band 2001 OGB+L

20h30 : Soirée dansante animée par Nicky Michels

Grillades, côtelettes, salcicce, Grillzoossiss Tombola sur billets d'entrée Tombola en salle

OGB+L-Sektioun Diddeléng

Summerfest

De 17. September 2005 huet dat traditionnelt Summerfest vun der Diddélenger Sektioun stattfond. Moies gouf et e flotte Concert-apéro mat de Gehaansbléiser an der Forge du Sud, nomëttes stoung Country-Musék um Programm mat der Nickle Coin Band.

Wéi ëmmer gouf et en OGB*L-Infostand, fir lessen a Gedrénks hunn "Peaux-Rouges" gesuergt a fir de richtegen Toun d'Soundselection. E grousse Merci un all déi, déi matgehollëf hunn.





ATTENTION: Rumeur!

Ce petit communiqué de la section des frontaliers français de l'OGB+L, (suite à des rumeurs persistantes circulant depuis plusieurs semaines), pour rappeler, confirmer, certifier, garantir, attester, corroborer, réaffirmer que les frontaliers français (anciens ou nouveaux sur le marché du travail au Luxembourg) continueront, du moment qu'ils remplissent les conditions d'octroi, à percevoir les allocations familiales au Luxembourg y compris dans le cadre de la différentielle comme par le passé.

Alors stop aux rumeurs!

IMPRESSUM

Zeitung des OGB+L "Unabhängiger Gewerkschaftsbund Luxemburg"
Verleger: OGB+L "Onofhängege Gewerkschaftsbond Lëtzebuerg"
Herausgeber für den OGB+L: Jean-Claude Reding
60, bd. J.F. Kennedy + B.P. 149 + L-4002 Esch/Alzette
Editeur responsable pour la Belgique:
Yvon Moinet + FOY 13 B + B-6600 Bastogne

INTERNET: http://www.ogb-l.lu / e-mail: ogb-l@ogb-l.lu Tel.: 54 05 45-1 ◆ Fax: 54 16 20 Die gezeichneten Artikel stellen nicht unbedingt die Meinung der Redaktion dar. Die Redaktion behält sich Kürzungen der Beiträge vor. Les articles signés ne reflètent pas nécessairement la position de la rédaction. La rédaction se réserve le droit d'abréger les textes.

Chefredakteur: Chantal Boly - chantal.boly@ogb-l.lu Koordination: Christiane Wagner - christiane.wagner@ogb-l.lu

Layout: James Vallad - james.vallad@ogb-l.lu Druck • Impression: Techprint, Esch/Lankelz

Fonds d'Education de l'OGB+L

Subvention pour études universitaires

Le Comité national de l'OGB+L met à disposition un crédit de plus de 50.000 € pour les bourses de l'année scolaire 2005/2006 destinées aux enfants des membres de l'OGB+L qui font des études universitaires. Cette somme sera distribuée d'une façon égale à tous les candidats qui remplissent les conditions du règlement et qui sont retenus par la commission de l'OGB+L.

Dernier délai pour le renvoi de la demande : 15 décembre 2005

Règlement

- Le Fonds d'Education de l'OGB+L a pour but de subventionner - par l'octroi d'une bourse annuelle - les études universitaires des enfants des membres de l'OGB+L.
- 2) Une bourse peut être accordée pour toutes les études poursuivies dans les écoles d'Etat ou reconnues comme telles à caractère universitaire. Les cours par correspondance ou les cours du soir ne seront pas pris en considération.
- 3) Les enfants des membres de l'OGB+L peuvent obtenir une bourse si le membre a adhéré au syndicat avant ses 25 ans ou s'il y est affilié depuis au moins 20 ans. En outre le membre doit avoir payé dans les 5 ans qui précèdent la

- demande la cotisation prévue par les statuts de l'OGB+L. En cas de décès du membre, il sera tenu compte des années écoulées depuis sa mort, sous condition que sa veuve ait continué l'affiliation.
- 4) Pour le Fonds d'Education sont considérés comme enfants:
 - a) les enfants légitimes
 - b) les enfants reconnus à l'état civil
 - c) les enfants placés dès leur jeune âge, sous la tutelle d'un membre de l'OGB•L
 - d) les enfants d'un premier mariage du conjoint d'un membre de l'OGB•L, pour autant qu'ils vivent sous son toit et qu'ils soient en grande partie à sa charge.
- 5) Si un membre a été repris d'un autre syndicat, il sera tenu compte des années pendant lesquelles il en a été membre. Toutefois, ce membre devra faire partie de l'OGB+L même pendant cinq ans au minimum.
- 6) L'étudiant/e qui passe lui/elle-même la demande doit être membre de l'OGB◆L depuis au moins 5 ans.
- 7) Les bourses seront attribuées par une commission nommée par le Comité exécutif. En cas de refus par la commission, le Comité exécutif décidera en dernière instance. Le Comité national de l'OGB+L fixera annuellement le montant de la bourse accordée.
- 8) Il ne sera accordé aucune bourse pour les années scolaires doublées.
- 9) Les demandes pour l'octroi d'une bourse devront être présentées pour le **15 décembre** au plus tard de l'année scolaire.

Sont à joindre à la demande:

- I. une copie du diplôme de maturité requis;
- 2. une attestation de l'immatriculation par l'école choisie;
- 3. le cas échéant, les certificats des examens déjà passés à l'école supérieure, ainsi que des périodes de stages déjà efféctuées.
- 4. une attestation de réussite de l'année scolaire.

Concerne :	Demande en obtention d'une subvention pour études universitaires
	ou similaires allouée par l'OGB+L (2004-2005)

A renvoyer à: OGB+L

c/o Diane POIRE

B.P. 149

Prière de compléter en caractères d'imprimerie.

L-4002 ESCH/ALZETTE

_ 1002 _001.01
Madame,
Par la présente,
le/la soussigné(e)
né(e) ledomicilié(e) à
code postalrue et numéro
matricule OGB+LDate d'entrée
Autres affiliations:
sollicite auprès de l'OGB◆L un subside pour
son fils/sa fille
qui fréquente l'
pour y accomplir des études de
où il/elle est inscrite(e) depuis:
Une subvention de l'OGB◆L a déjà été versée pour l'(es) année(s)
Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'agréer, Madame, mes salutations syndicales. Signature

LE MOT MYSTÉRIEUX

CANAPÉ	_	SUCRERIE	▼	BUT	V	CRESSON	▼	FIN DE Fleuve
PANARIS		PRESSANT		MOT D'ENFANT		CRI D'AFICIONADO		FLEUVE
•		•		•		2		•
FRAGILES	•							
HISTOIRE DE FAMILLE			4					
				PROGRESSIF	•			
				SERVICE À THÉ				
FILLE	GREFFE			▼		AGENT		
FILLE STUPIDE	MER	10				AGENT DE LIAISON		
	•				CRI DE CHARRETIER			
					PERSONNEL	5		
DU TRAVAIL POUR L'O.R.L.	•				•	NOTE		
PRINTEMPS						PAYSAGE		
•		MÉLANGES ACIDES OU ALCALINS DIGUES				•	RAISONNABLE	7
MAGNIFIÉ		▼					▼	
ÉCLAIRAGE					3			
			SANG-FROID					
			DÉMONSTRAT I F					PLANCHETTE
VILLE DE FRANCE			▼		GRANDE ÉCOLE	•		
CABOCHARD		8			DANS			6
 				9	•	NOTE	>	
ESPÈCES D'ARBRES	•							

Ecrivez ici, lettre par lettre, le mot mystérieux



09/2005 - Solution: BANDEROLES

Goergen Marie-Thérèse (L), I er prix Norbert Daniel (F), 2e prix



Découvrez les 8 différences qui existent entre les deux dessins

Tell the 8 differences between the two drawings

Encontre las 8 diferencias que existen entre los dos cuadros

Die zwei Bilder unterscheiden sich in 8 Punkten. Welche ?

A gagner:

ler prix : I barbecue électrique

2º prix: I réveil matin

Tous les membres de l'OGB+L, à l'exception de son personnel, sont admis au jeu.

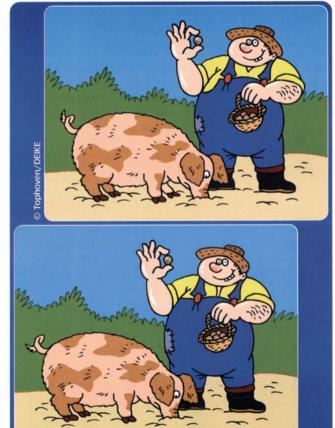
Notez le mot mystérieux sur une carte postale et adressez-la jusqu'au 15 novembre 2005 à :

OGB+L Service Information et Presse B.P. 149 L-4002 Esch/Alzette

Si nous recevons plus de réponses correctes que de prix mis en jeu, les gagnants seront départagés par un tirage au sort.

Le mot mystérieux et les noms des deux gagnants seront publiés dans notre prochain numéro.

Les prix sont à retirer endéans le mois qui suit la publication des noms des gagnants dans l'Aktuell/Actuel à la Centrale de l'OGB+L à Esch/Alzette (boulevard Kennedy). Prière d'appeler le N° de tél. 54 05 45-240 pour fixer un rendez-vous.



KREUZWORTRÄTSEL

dicht konzen- triert	V	römische Militär- straße	ein Schiff erobern	V	Solo- gesangs- stück in der Oper	Akku mit Energie vesehen	V	der Welt- raum	Kurier	große Dumm- heit	V	Vorname von Schwei- ger	Gift- symbol	V
ein- teiliger Schutz- anzug	> 4	V	V			V		kleine Kneipe (franz.)	>			V		
winzig, niedrigst	>				1			Quan- tum, Menge		Dring- lich- keits- vermerk	>			
>					Wein- trauben- ernte		gewach- sene Insel	>					germa- nischer Volks- stamm	
griech. Göttin der Hinterlist		mit Aus- nahme von		Rücken- stütze am Sitz	\triangleright^{\vee}			5		Mund- tuch- fessel		englisch: einge- schaltet	\triangleright^{\forall}	
ein- faches Gefährt	>	V					Werk- zeug, Apparat		Ver- kaufs- häus- chen	\triangleright^{\vee}				
handeln	>		7	Hunde- name		Faden	\triangleright^{\vee}				japani- scher Politiker, † 1909	>		
Teil des Klaviers	vor- dring- lich		strikt an- ordnen	>			2					ein- faches Boot		
>	V				Pas- sions- spielort in Tirol	>	3		Gibbon- art		hebräi- scher Buch- stabe	\triangleright^{\forall}		
ein Tür- stopper	>	6			populär	Fremd- wortteil: doppelt		Ver- mächt- nis	>			2		Körper- aus- strah- lung
>			freiheit- lich, tolerant	>	V	V					Fremd- wortteil: neu	>		V
kurz für: zu der		Bild- schirm	>							Teil des Gesich- tes	>			
1	2	3	4	5	6	7	1					DE	ike-Priess-15	12-39

Die Buchstaben der Felder I bis 7 ergeben das Lösungswort.

Zu gewinnen sind:

I. Preis: I elektrischer Grill 2. Preis: I Radiowecker

Teilnahmeberechtigt sind alle Mitglieder mit Ausnahme des OGB*L Personals.

Schreiben Sie das Lösungswort auf eine Postkarte und schicken Sie diese bis zum 15. November 2005 an:

OGB+L-Presseabteilung Postfach 149 L-4002 Esch/Alzette

Liegen mehr richtige Einsendungen vor als Preise zu vergeben sind, so entscheidet das Los. Der Rechtsweg ist ausgeschlossen.

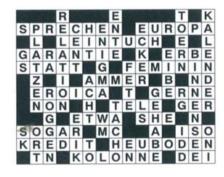
Auflösung und Namen der zwei Gewinner veröffentlichen wir in der nächsten Nummer.

Die Preise müssen innerhalb eines Monats nach Veröffentlichung der Namen der Gewinner im Aktuell/Actuel in der Escher OGB+L Zentrale (Boulevard Kennedy) abgeholt werden. Zwecks Vereinbarung eines Termins, bitte die Tel.-Nr. 54 05 45 - 240 anrufen.



SOLUTION
AUFLÖSUNG
ANSWER
SOLUCIÓN





09/2005 Lösung Kreuzworträtsel: KREUZFAHRT

Baal Gustave, Esch/Alzette (L) Eischen Guy, Differdange (L) I. Preis

2. Preis

OGB·L un syndicat à votre écoute

PERMANENCES RÉGIONALES PERMANENCES SPÉCIALES



DIFFERDANGE - L-4620 - 4, rue E. Mark

Tél.: 58 82 86 - Fax: 58 34 56 - regionale.differdange@ogb-l.lu

Responsable: Gérard Müller

Mardi: 9.00 - 12.00 hrs - Mercredi: 14.00 - 17.00 hrs

Jeudi : 15.00 - 18.00 hrs

DUDELANGE - L-3441 - 31, av. G.D. Charlotte

Tél.: 51 50 05-1 - Fax: 51 50 05-29 - regionale.dudelange@ogb-l.lu

Responsables: Romain Clees, René Manderscheid

Lundi, mercredi : 14.00 - 17.00 hrs

Mardi, jeudi, vendredi : 10.00 - 12.00 / 14.00 - 17.00 hrs

ESCH/ALZETTE - L-4002 - 60, bd J.F. Kennedy

Tél.: 54 05 45-1 - Fax: 54 16 20 - regionale.esch@ogb-l.lu

Responsables: Anne-Marie Antinori, Robert Molitor, Yasmine Lorang

Lundi : 14.00 - 17.00 hrs

Mardi, vendredi : 10.00 - 12.00 / 14.00 - 17.00 hrs

Jeudi: 10.00 - 12.00 / 14.00 - 17.00 hrs

ETTELBRUCK - L-9052 - 6, rue Prince Jean

Tél.: 81 90 01-1 - Fax: 81 97 13 - regionale.ettelbruck@ogb-l.lu

Responsables: Frank Arndt Lundi : 9.00 - 11.45 hrs (sur rdv) Mardi: 8.00 - 11.45 / 13.00 - 16.00 hrs

Mercredi: 13.00 - 17.00 hrs (sur rdv) - Jeudi: 8.00 - 11.00 hrs

GREVENMACHER - L-6720 - 4, rue de l'Eglise - Tél.: 75 80 35

Responsable: Romain Clees Mercredi : 15.00 - 18.00 hrs

LUXEMBOURG - L-1490 - 19, rue d'Epernay

Tél.: 49 60 05-1 - Fax: 48 69 49 - regionale.luxembourg@ogb-l.lu

Responsables: Jeff Medvescek, Viviane Jeblick, Anne-Marie Bohr, Eduardo Dias

Mardi, jeudi : 9.00 - 11.30 hrs / après-midi sur rendez-vous

Lundi, mercredi, vendredi sur rendez-vous

RODANGE - L-4818 - 72, av. Dr Gaasch

Tél.: 50 73 86 - Fax: 50 44 81 - regionale.rodange@ogb-l.lu

Responsables: Gérard Müller, Yvon Moinet (uniquement sur rendez-vous)

Mardi, vendredi : 14.00 - 17.00 hrs Mercredi : 9.00 - 12.00 hrs

WILTZ - L-9557 - 2, rue Michel Rodange - Tél.: 95 72 70

Responsable: Frank Arndt Jeudi: 14.00 - 17.00 hrs

PERMANENCES LOCALES



BASCHARAGE - L-4940 - 143, av. de Luxembourg

Tél./Fax: 26 50 27 74 - Responsable: Marcel Haan

sur rendez-vous

KAYL - L-3650 - 7, Grand-rue - Tél.: 56 32 63

Responsable: Raymond Kauffmann

Mardi: 19.00 - 21.00 hrs

BELVAUX/SOLEUVRE - L-4470 Soleuvre -

1, rue Emile Mayrisch

Tél./Fax: 59 51 63 - Responsable : Claude Schneider

Jeudi : 16.30 - 17.30 hrs

RUMELANGE - L-3730 - 23, Grand-rue

Tél.: 56 37 35 - Tél./Fax: 26 56 15 75

Responsables: Eugène Bausch, Charles Biasini

Jeudi : 16.00 - 18.00 hrs

SCHIFFLANGE - L-3850 - 28, avenue de la Libération

Tél.: 54 13 29

Responsable: Edmond Becker Mercredi: 17.15 - 19.00 hrs

GB+L / ACAL

Bertrange/Helfent - L-8080 - 38, route de Longwy

Tél.: 26 02 14-1 - Fax: 26 02 14-33 - acal@oqb-l.lu

SBA SYNDICAT BANQUES ET ASSURANCES

Luxembourg - L-1490 - 19, rue d'Epernav Tél.: 26 49 69-0 - Fax: 26 49 69-433 - ogblsba@pt.lu

CONSULTATIONS EURES TRANSFRONTALIÈRES

FURES PED

Yvon Moinet à Rodange et à Arlon

EURES Sarre-Lor-Lux Rhénanie-Palatinat

Romain Clees à Dudelange et à Grevenmacher



Ettelbruck - L-9052 - 6, rue Prince Jean - Tél. 81 90 01-1 Jeudi (Quinta-Feira): 14.30 - 18.00 hrs (ou sur rdv) Wiltz - L-9557 - 2, rue Michel Rodange - Tél. 95 72 70

Mardi (Terca-Feira): 14.30 - 18.00 hrs (ou sur rdv)

5 DÉPARTEMENT DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

Mercredi: permanence téléphonique au tél. 26 84 56 45 8.00 - 12.00 / 14.00 - 18.00 hrs

PERMANENCES EN RÉGION FRONTALIÈRE



EN FRANCE

Audun-le-Tiche - F-57390 - 64, rue Maréchal Foch - BP 41

Tél.: (+33) (0)3 82 50 32 50 - Fax: (+33) (0)3 82 50 32 53

ogbl@wanadoo.fr

Mardi: 14.00 - 17.45 hrs Jeudi: 14.00 - 17.45 hrs

Thionville - F-57100 - 8, rue du Cyane

(Bureau de l'union locale CGT) Tél.: (+33) (0)3 82 54 27 90 Mercredi: 14.00 - 17.00 hrs

Volmerange-les-Mines - F-57330 - 2, rue des Ecoles

Tél.: (+33) (0)3 82 50 61 51 Lundi, Jeudi: 15.30 - 17.00 hrs



EN BELGIQUE

Arlon - B-6700 - rue des Martyrs, 80 (FGTB)

Tél.: (+32) 63 23 00 50 - Fax: (+32) 63 22 64 32

Jeudi: 09.00 - 12.00 hrs

Athus - B-6791 - rue des Usines, 16A (FGTB)

Tél.: (GSM) (+32) 0477 26 88 89 Mercredi, vendredi: 14.00 - 17.00 hrs

Aywaille - B-4920 - rue Louis Libert, 22 (FGTB)

Tél.: (+32) 04-384 81 52

les 1er et 3ème lundi et jeudi du mois : 14.30 - 17.30 hrs

Bastogne - B-6600 - rue des Brasseurs, 8a (FGTB)

Tél.: (+32) 61 21 19 87 Samedi: 09.00 - 12.00 hrs



IN DEUTSCHLAND

Bettingen - D-54646 - Burgweg 10

Wolfgang Schnarrbach

Tel.: (+49) (0) 6527 - 12 79 - Fax: (+49) (0) 6527 - 93 38 61

W.Schnarrbach@t-online.de